

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la
Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice
et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

5 JUILLET 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)	5
1.1 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Santé mentale des jeunes préoccupante – suivi du rapport conjoint sur la santé mentale des jeunes»	5
1.2 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Conférence interministérielle (CIM) Jeunesse et son volet santé mentale»	5
1.3 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Avenir du Grand Prix Pino Cerami».....	9
1.4 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Parité salariale entre hommes et femmes dans le football belge»	10
1.5 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Future école des sports de Mouscron».....	11
1.6 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Campagne «La sécurité routière aux abords de nos infrastructures et clubs sportifs»»	12
1.7 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «État des lieux des différents outils de lutte contre la maltraitance dans le sport»	14
1.8 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Padel – situation internationale et incidence en Fédération Wallonie-Bruxelles»	17
1.9 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Impact de la décision de la Fédération internationale de padel (FIP) sur la procédure de reconnaissance actuelle ou à venir de l'Association francophone de tennis (AFT) comme fédération de padel en Communauté française»	17
1.10 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Milieu sportif local comme acteur à part entière dans l'application du plan global de lutte contre le décrochage scolaire (réforme prévue dans le Plan pour la reprise et la résilience)».....	20
1.11 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Coupe du monde au Qatar»	23
1.12 Question de M. André Antoine, intitulée «Restrictions liées à la Coupe du monde au Qatar»	23

1.13	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Inclusion sportive par l'exclusion de genre»	27
1.14	Question de M. André Antoine, intitulée «Organisation du prochain championnat de Belgique de cyclisme professionnel en Brabant wallon»	29
1.15	Question de M. André Antoine, intitulée «Accord de principe sur la conclusion d'une convention entre la communauté et Ecetia relative au site du Country Hall».....	31
1.16	Question de M. André Antoine, intitulée «Avenir du sport équestre d'obstacle en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	32
1.17	Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la WAPA Football League»	34
1.18	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Pratiques et impacts de l'activité physique et sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles»	35
1.19	Question de M. André Antoine, intitulée «Investissements sportifs prioritaires pour la Fédération Wallonie-Bruxelles»	35
1.20	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Plateforme de mise en relation entre athlètes et entreprises»	39
1.21	Question de M. André Antoine, intitulée «Initiatives visant à rendre le sport moins polluant»	41
1.22	Question de M. André Antoine, intitulée «Développement de la pétanque en Fédération Wallonie-Bruxelles»	44
1.23	Question de M. André Antoine, intitulée «Promotion de la boxe et son utilité contre les addictions».....	46
1.24	Question de M. André Antoine, intitulée «Perspectives de développement du jiu-jitsu»	47
1.25	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Jeunes à la croisée des secteurs».....	49
1.26	Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Contingentement d'étudiants étrangers en facultés dentaires et médicales».....	51
1.27	Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Recherche en électronarcose»	52
1.28	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Plan d'économies et licenciements au sein de la Haute École Léonard de Vinci».....	54
1.29	Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Suppression de postes à la Haute École Léonard de Vinci»	54

1.30	Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Évaluation du cursus des sciences agronomiques en Fédération Wallonie-Bruxelles par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)»	59
1.31	Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Rapport «Education4Climate» relatif à l'enseignement supérieur»	62
1.32	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Lancement de la grande campagne de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative aux aides étudiantes».....	64
1.33	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Cliniques juridiques en droit social».....	66
1.34	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Formation sur la prise en charge de la douleur».....	69
1.35	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Obligation de sensibilisation des futurs médecins généralistes à la technique de l'interruption volontaire de grossesse (IVG)»	71
1.36	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Transition entre l'enseignement secondaire et supérieur – initiative d'accompagnement de la Haute École de la Province de Liège (HEPL)»	72
2	Ordre des travaux	74

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Santé mentale des jeunes préoccupante – suivi du rapport conjoint sur la santé mentale des jeunes»

1.2 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Conférence interministérielle (CIM) Jeunesse et son volet santé mentale»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Les membres de cette commission s’inquiètent régulièrement de la santé mentale des jeunes et de la santé en général, comme en témoignent les nombreuses questions orales posées par chaque groupe politique, mais aussi la résolution à ce sujet ou encore la tenue d’une réunion de commission conjointe sur la santé mentale des jeunes. Le sujet préoccupe également l’UNICEF: entre 2020 et 2022, cette institution a interrogé quelque 150 enfants, âgés de six à 17 ans, dans plus de dix hôpitaux psychiatriques et centres de santé mentale en Belgique. Ces entretiens ont été menés dans le cadre du projet participatif d’UNICEF Belgique baptisé «*What Do You Think?*», qui révèle que 16,3 % des jeunes Belges de dix à 19 ans sont atteints d’un trouble mental et qu’ils ne sont pas assez écoutés. Or, leurs propos sont essentiels et il faudrait les entendre plus souvent. La majorité des jeunes admis à l’hôpital ont le sentiment d’exister réellement et d’être écoutés grâce à l’ouverture, l’empathie et la disponibilité du personnel soignant. Ils sont toutefois nombreux à regretter la discontinuité des soins, le schéma thérapeutique qui leur est proposé, ainsi que le manque de jeux et de contacts sociaux.

Dans le rapport que nous avons rédigé, mes collègues et moi-même avons souligné l’importance de l’implication et de l’engagement des jeunes et de leur famille, ce qui passe notamment par les recommandations de la conférence interministérielle (CIM) Jeunesse. Dès lors, Madame la Ministre, où en sont les travaux de cette CIM? Quels sont les projets pour 2022 et pour les années suivantes? Outre la discontinuité des soins dont témoignent les jeunes, nous avons également formulé une recommandation quant à l’opportunité de «veiller, à travers l’ensemble des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles (aide à

la jeunesse, jeunesse, enseignement obligatoire, acteurs extrascolaires...), à la transmission des informations vers l'ensemble des familles concernant les aides existantes en matière de soutien matériel et psychologique». Des projets en ce sens sont-ils en cours? Le groupe de travail chargé de développer un dispositif continu d'observation de la santé mentale a-t-il lancé l'élaboration d'un baromètre du bien-être et de la santé mentale des jeunes selon une approche fondée sur les faits (*evidence-based approach*)?

Une autre recommandation prône l'amélioration de la formation des acteurs de première ligne en contact avec des jeunes, notamment en ce qui concerne l'utilisation et la création d'outils de diagnostic du mal-être des jeunes. Le renforcement des formations continues a-t-il débuté? Comment renforcer encore les services? Il pourrait notamment s'agir de soutenir le secteur psycho-médico-social pour qu'il soit à la hauteur des enjeux de santé mentale actuels et futurs parmi les jeunes. Comment traduire nos objectifs au sein des services de l'aide à la jeunesse, notamment en ce qui concerne la prévention?

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la CIM Jeunesse s'est réunie à votre initiative le 28 juin dernier. Ce nouvel organe est particulièrement utile, étant donné l'aspect transversal des politiques liées à la jeunesse et la nécessité de rappeler aux jeunes qu'ils sont entendus, comme ce fut le cas lors des Assises de la jeunesse organisées l'été dernier. Les jeunes ont été fort touchés par les confinements successifs, mais il faut aussi souligner l'incroyable résilience dont ils ont fait preuve. Pouvez-vous nous en dire plus sur le déroulement de cette réunion de la CIM Jeunesse? A-t-elle répondu à vos attentes? Les sujets importants aux yeux des jeunes ont-ils bien été pris en compte?

Par ailleurs, nous ne pouvons plus évoquer le thème de la santé sans parler de la santé mentale et du bien-être. Dans son rapport sur les enfants et les jeunes concernés par la santé mentale en Belgique, paru le 21 juin 2022, UNICEF Belgique indique qu'un jeune sur six souffre de troubles mentaux sans forcément recevoir l'attention qu'il mérite ou en étant pris en charge trop tard. Cette dimension a-t-elle été évoquée lors de la réunion du 28 juin? En effet, il serait bon d'intégrer cette modification du paysage de la santé mentale au sein du cadre institutionnel. Pour être globale, collective et préventive, la politique visant la santé mentale nécessite une meilleure prise en charge transversale et coordonnée des enjeux qui y sont liés. Avez-vous dégagé des pistes pour continuer à investir en faveur de la santé mentale et du bien-être des jeunes?

J'ai également interrogé madame la ministre Linard à ce sujet il y a deux semaines. À cette occasion, elle a rappelé certains éléments importants, comme l'attention avec laquelle l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) traite le bien-être, notamment lors des consultations pour enfants, ainsi que les mesures prises depuis le mois d'août 2021. Premièrement, l'ONE a instauré une cellule spécifique et transversale consacrée à la santé mentale. Deuxièmement, l'ONE,

l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et l'Aide à la jeunesse ont conclu une convention-cadre en vue de continuer à déployer la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents (NPSMEA). Troisièmement, il existe un groupe de travail intercabinets sur la santé mentale issu de la CIM Santé publique. Nous nous réjouissons de ces initiatives, mais ces éléments font-ils partie de la réflexion au sein de la CIM Jeunesse? Le cas échéant, sont-ils ensuite soumis pour discussion au Comité de concertation (Codeco)?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Avant toute chose, je précise que la santé mentale relève des compétences régionales. Les Régions sont donc en première ligne pour apporter des solutions aux problèmes qui touchent ce domaine. Toutefois, dans le cadre de ses compétences, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut aussi contribuer au bien-être de chaque individu, y compris nos jeunes et nos étudiants. J'ai eu la chance de présider la première réunion de la CIM Jeunesse ce 28 juin, à laquelle étaient présents les ministres flamand et germanophone Benjamin Dalle et Isabelle Weykmans, ainsi que le ministre bruxellois Alain Maron. Les autres ministres s'y sont tous fait représenter.

Outre la validation du règlement d'ordre intérieur, cette première séance a notamment permis aux représentants de la jeunesse de présenter l'état de la jeunesse belge et de ses priorités. Le Forum des jeunes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, le *Vlaamse Jeugdraad* pour la Flandre et le *Rat der deutschsprachigen Jugend* (RDJ) pour la Communauté germanophone ont ainsi pu exprimer leurs attentes et objectifs. Outre l'implication de la jeunesse dans la vie démocratique, la santé mentale, l'environnement et le climat, il a aussi été question de l'enseignement, de la justice sociale et de la lutte contre les emplois précaires.

Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail seront lancés dans les prochaines semaines. À mon initiative, un groupe de travail spécifique sera consacré à la santé mentale des jeunes. Celui-ci nécessitera l'implication des ministres régionaux de la Santé. Je vous tiendrai informés des thématiques qui y seront abordées, mais je vous invite également à interroger les ministres compétents pour découvrir les thématiques et dossiers qu'ils pourront soumettre à la CIM Jeunesse et aux futurs groupes de travail. En effet, cette CIM compte parmi ses membres les ministres suivants: Christie Morreale, Alain Maron, Benjamin Dalle, Hilde Crevits, Bénédicte Linard et Caroline Désir. Nul doute que ceux-ci porteront la santé mentale au centre des débats de la CIM Jeunesse au cours des prochaines semaines, ce qui permettra de répondre à vos attentes.

Concernant l'aide à la jeunesse, qui est une aide complémentaire à l'aide de première ligne, je tiens à mettre en avant le travail effectué par nos services, en

particulier les services d'aide en milieu ouvert (AMO), les maisons de l'adolescent (mado) et les services d'accrochage scolaire (SAS), qui participent aux efforts de prévention en offrant notamment des lieux de parole et d'écoute, comme recommandé dans le rapport de l'UNICEF. Je travaille aussi à l'amélioration des prises en charge intersectorielles: le développement des pratiques, des concertations et des formations intersectorielles sera profitable aux jeunes qui se trouvent à la croisée des secteurs. Cela permettra également de mieux outiller les professionnels de terrain.

À propos de formation continue, il existe un certificat en clinique psychothérapeutique avec une orientation infanto-juvénile. Cette formation est conçue de manière à répondre aux attentes de professionnels déjà expérimentés qui souhaitent approfondir leurs connaissances et compétences dans le champ de la psychothérapie des enfants et des adolescents. Les hautes écoles organisent également des formations continues qui s'adressent à l'ensemble des professionnels, notamment des séminaires interdisciplinaires de pédiatrie. Ces séminaires permettent de créer un espace qui sert non seulement à actualiser les connaissances, mais aussi à échanger entre professionnels de disciplines différentes.

Outre la formation continue, l'accent est aussi mis sur la formation des futurs professionnels de la santé à travers des dispositifs pédagogiques innovants afin que chaque patient puisse être considéré dans sa singularité. Selon le rapport d'UNICEF Belgique sur les enfants et les jeunes concernés par la santé mentale, plusieurs jeunes plaident pour que leur parole soit mieux prise en considération par les intervenants de première ligne que sont les médecins généralistes, les psychologues, pédopsychiatres et autres professionnels de la santé. La notion de soin est une finalité qui concerne toutes les formations des soignants. Parmi les dispositifs innovants figurent notamment la pratique collaborative interprofessionnelle incluant le patient partenaire et lancée par l'École de santé publique de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ainsi que le projet «Patients-formateurs» de la Ligue des usagers des services de santé (LUSS).

À travers ces dispositifs, les patients sont amenés à partager leur vécu et leur expérience de la maladie par le biais de modules de formation. L'objectif de ces échanges est de susciter une prise de conscience dans le chef des futurs soignants quant à la posture dont le patient a besoin pour se sentir en confiance et considéré comme un véritable partenaire de soin.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Je me réjouis que l'ensemble du secteur de la jeunesse ait été représenté lors de cette première réunion de la CIM Jeunesse. Outre cet aspect, Madame la Ministre, vous nous avez invités à poser certaines de nos questions aux ministres compétents pour la santé mentale. J'entends votre argument, mais mon approche est différente. J'aime à dire que toutes les politiques que nous menons ont des conséquences sur la santé et la santé men-

tale. Nous sommes donc tous des acteurs de prévention. Votre réponse montre qu'un travail doit être fourni à ce sujet.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous félicite d'avoir présidé cette première CIM Jeunesse. Je suivrai avec intérêt les groupes de travail, les pratiques collaboratives, la formation continue et l'actualisation des connaissances, qui sont autant de mesures nécessaires dans ces domaines.

1.3 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Avenir du Grand Prix Pino Cerami»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Le Grand Prix Pino Cerami rend hommage au coureur cycliste belgo-italien. Annulée ces trois dernières années, cette course cycliste aurait pu disparaître. En effet, les derniers événements – avec l'annulation de la course cette année pour des raisons logistiques et financières – ont fait craindre le pire aux amateurs de cyclisme. Mais une bonne nouvelle vient d'être annoncée. La course retrouvera une place dans le calendrier de l'Union cycliste internationale (UCI) en 2023, sans doute au mois de septembre. C'est l'ASBL Wallonia Samyn, déjà organisatrice du Grand Prix José Samyn et du Samyn des Dames, qui se chargera désormais de l'organisation de l'épreuve.

Madame la Ministre, avez-vous plus d'informations sur cet accord? Avez-vous eu des contacts avec les organisateurs de l'événement? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage-t-elle à soutenir les courses de notre Région? Celles-ci permettent aussi à nos jeunes coureurs belges de progresser.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les difficultés rencontrées par les organisateurs du Grand Prix Pino Cerami sont partagées par de nombreux clubs, coureurs et organisateurs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mentionnons les difficultés – renforcées par la Covid-19 – de trouver les moyens nécessaires à l'organisation des courses, ainsi que les lourdeurs administratives imposées par l'arrêté royal du 28 juin 2019 réglementant les courses cyclistes et les épreuves tout-terrain. Je ne peux que regretter l'annulation momentanée de cette course créée en 1964 au terme de la carrière de Pino Cerami et me réjouis que l'avenir de ce Grand Prix soit assuré.

En s'associant à une structure professionnelle aguerrie au travers du Samyn, des économies d'échelle pourront être réalisées et nul doute que le dialogue avec les autorités locales sera facilité. Je n'ai cependant pas encore eu de contact avec les organisateurs depuis cette bonne nouvelle et suis à l'écoute des besoins et demandes des organisateurs de courses en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous parlons en effet de l'essence même du cyclisme. Rappelons aussi que la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le biais d'une subvention de 2021, a contribué au bon déroulement de cette course.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, l’avenir de cette course mythique organisée dans la région de Mons Borinage me préoccupait. Encore une fois, le Grand Prix Pino Cerami représente aussi une belle expérience pour les jeunes coureurs qui ont l’occasion de se frotter à des professionnels confirmés. Vous vous dites prête à soutenir l’événement qui fait aussi la part belle aux équipes féminines. Je sais combien vous avez à cœur de soutenir le sport féminin. La collaboration avec l’ASBL Wallonia Samyn permettra en effet d’attirer d’autres partenaires. J’espère que le changement de calendrier du Grand Prix Pino Cerami et son report en 2023 auront des effets positifs.

1.4 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Parité salariale entre hommes et femmes dans le football belge»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Dans quelques jours, l’Euro 2022 débutera pour notre équipe nationale féminine de football. Bien que les Red Flames aient vu leurs primes de victoire doubler par rapport à leur dernière participation, elles sont encore loin d’atteindre les standards masculins. Plusieurs grandes nations du football, telles que les États-Unis, les Pays-Bas ou l’Espagne, ont annoncé leur volonté de proposer des primes égales pour les dames et les messieurs. En Belgique, même si des efforts financiers ont été faits et que des investissements importants ont été réalisés pour encourager le football féminin, la Fédération Wallonie-Bruxelles est encore à la traîne à ce sujet.

Madame la Ministre, prônez-vous la parité salariale entre les hommes et les femmes dans le football? Avez-vous l’intention d’encourager la Fédération Wallonie-Bruxelles à soutenir davantage nos Red Flames? Comment comptez-vous surfer sur l’Euro de nos Red Flames afin de renforcer l’engouement pour le football féminin? Quelles sont vos prochaines priorités?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En ma qualité de ministre des Sports, j’ai la tutelle sur l’Association des clubs francophones de football (ACFF) et non sur l’Union belge (URBSFA), mais je souhaite évidemment que tous les sports, et pas seulement le football, tendent vers l’égalité des genres. C’est pourquoi les conseils d’administration des fédérations sportives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles devront dorénavant compter au minimum un tiers de femmes et présenter, pour être reconnus, un plan de féminisation de la pratique sportive, de l’encadrement sportif ou extrasportif, de la formation et de l’arbitrage. Un groupe de travail composé de l’Administration générale du sport et du Conseil supérieur des sports travaille actuellement sur les modalités pratiques de ce plan qui seront proposées au gouvernement. L’intégration de l’égalité salariale et des primes fait l’objet de discussions.

J'ai par ailleurs rencontré les autorités chargées du contrat de gestion de la RTBF pour le sport afin d'attirer leur attention sur l'importance de diffuser les matchs des Red Flames à une heure de forte audience pour augmenter les possibilités de sponsoring du foot féminin et ainsi encourager l'égalité des primes. La promotion des femmes dans le sport fait aussi partie du plan «Droits des femmes», porté par la ministre Linard. Je continue à œuvrer, par la mise en œuvre du plan «Sports au féminin», au renforcement de la possibilité pour les jeunes filles qui le souhaitent de pratiquer tous les sports dans des conditions optimales, identiques à celles des garçons, avec un encadrement compétent.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Depuis quelques années, l'équipe nationale féminine de football performe au niveau international et figure dans le top 20 mondial. Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, la rentabilité des compétitions masculines et féminines n'est pourtant pas la même. Cependant, vous insistez auprès des médias et vous tentez de favoriser la même audience tant pour les femmes que pour les hommes, en réclamant des horaires favorables afin que les premières aient plus d'audience.

Les équipes féminines se multiplient dans notre pays. C'est de bon augure. Il faut profiter de cette dynamique pour renforcer toutes les conditions entourant notre équipe nationale et encourager encore plus les vocations. Sur ce plan, je voudrais saluer vos efforts. Dans le plan «Droits des femmes», avec la ministre Linard, vous insistez en faveur du sport au féminin. Je vous remercie pour vos actions.

1.5 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Future école des sports de Mouscron»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé la liste des projets de rénovation d'écoles qui bénéficient des 269 millions d'euros alloués à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR). Parmi ces projets, l'école des sports qui verra le jour à Mouscron.

Le montant alloué correspond à 57 % du budget total de ce projet ambitieux porté par la Ville de Mouscron. Au total, 15 millions d'euros seront nécessaires pour le concrétiser. L'école des sports est majoritairement constituée de jeunes footballeurs qui alimentent le vivier du Futurosport. La faillite du Royal Excelsior Mouscron n'a finalement pas eu de conséquences sur sa concrétisation.

Madame la Ministre, comment s'intègre cette école des sports dans votre programme visant à encourager la détection et la formation des jeunes talents sportifs? Quels sont les bénéfices de telles structures dans le développement de l'activité sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle sorte de collaboration avec l'ADEPS ou des clubs sportifs tels que le stade mouscronnois pourraient-elles être envisagées ou encouragées sur ce futur site?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Cette initiative locale offre aux enfants de l'enseignement primaire et secondaire déjà affiliés à un club sportif des entraînements complémentaires dans des créneaux horaires fixes. Le projet s'inscrit dans une scolarité classique, mais qui s'ouvre davantage au sport. Il constitue également une réponse à la demande croissante d'intégrer plus de sport au sein du cursus scolaire, même si l'ambition première n'est pas de viser le plus haut niveau. À partir des secondaires, un test d'aptitudes est organisé et des conditions spécifiques, notamment en termes de niveau sportif, sont exigées. Le test, qui est adapté à chaque discipline, constitue une opportunité pour des jeunes de progresser plus rapidement en bénéficiant d'un encadrement adéquat et dans des infrastructures de qualité, puisque le projet vise aussi à revaloriser le site du Futurosport.

Le rassemblement des enfants et des adolescents sur un même site dans une atmosphère dédiée au sport ne peut que contribuer à faciliter le travail de détection et d'accompagnement de nos fédérations vers le plus haut niveau. Nos clubs et fédérations devraient directement récolter les fruits de cette initiative avec l'émergence de talents. À ce stade, mes services et moi-même n'avons pas été sollicités, mais nous restons évidemment disponibles.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Nous pouvons nous réjouir que la disparition du Royal Excelsior Mouscron n'ait pas eu d'influence sur cet important projet pour la ville de Mouscron. J'espère sincèrement que l'école des sports suscitera de nouvelles vocations dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et en particulier dans la province de Hainaut, qui en a grand besoin. Il faut se baser sur le succès du Futurosport pour mener une politique ambitieuse en matière de sport.

1.6 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Campagne «La sécurité routière aux abords de nos infrastructures et clubs sportifs»»

M. Thierry Witsel (PS). – J'ai découvert avec plaisir la campagne intitulée «La sécurité routière aux abords de nos infrastructures et clubs sportifs». L'Association des établissements sportifs (AES) et l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) en sont à l'origine et coopèrent également avec Ethias et l'Association de parents pour la protection des enfants sur les routes.

Dès le mois de septembre prochain, une campagne de prévention «Sport et sécurité routière, (une) affaire d'équipe» sera lancée. Celle-ci se déroulera durant l'année 2022-2023 lors des stages et entraînements. Cinquante séances seront offertes à raison de maximum une par club ou par infrastructure sportive, et ce, pour les enfants âgés de six à douze ans. L'initiative est très intéressante, en

particulier pour les enfants de cette tranche d'âge, et je soutiens évidemment ce projet.

Madame la Ministre, quelles sont les conditions pour profiter d'une séance offerte? Au-delà des cinquante séances offertes, qu'est-il prévu pour les clubs inscrits? Les séances seront-elles disponibles, mais de manière payante? Si oui, quel en sera le prix? Qui sera chargé de les organiser?

Un bilan de la campagne sera-t-il réalisé? Si l'opération se déroule bien, prévoyez-vous de l'élargir à un plus grand nombre de clubs? Une collaboration avec le ministre wallon des Infrastructures sportives, M. Dolimont, est-elle envisagée?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'initiative dont vous parlez est développée conjointement par l' AISF et l' AES avec l'appui de différents partenaires. Je soutiens ce projet qui vise à inculquer aux jeunes âgés de six à douze ans les règles du Code de la route, grâce notamment à une mise en situation.

Aux abords des clubs et des centres, à l'instar des écoles et d'autres infrastructures fréquentées, les jeunes sportifs peuvent, par excès d'enthousiasme, distraction ou simplement méconnaissance, adopter des comportements à risque vis-à-vis des autres usagers de la route. La campagne vise également à attirer l'attention des gestionnaires d'infrastructures sportives sur la sécurisation de leur accès. Bien évidemment, l'opération n'aura des retombées positives que si les autres usagers adoptent également un comportement respectueux sur la route.

Les cinquante formations, qui accueilleront des groupes de 20 jeunes, seront offertes aux cinquante premiers clubs ou centres sportifs qui en feront la demande.

Le bilan sera tiré en temps opportun. Il est encore trop tôt pour envisager les suites de cette action, alors qu'elle ne débutera qu'à la rentrée scolaire prochaine.

M. Thierry Witsel (PS). – Il importe d'inculquer à nos jeunes le respect des règles de sécurité routière, notamment aux abords des infrastructures sportives. Je vous invite à prendre contact avec votre homologue wallon afin de mener un travail encore plus abouti pour que nos jeunes se rendent au stade en toute sécurité.

1.7 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «État des lieux des différents outils de lutte contre la maltraitance dans le sport»

M. Thierry Witsel (PS). – Le thème de la violence dans le sport a déjà fait couler beaucoup d'encre et fait l'objet de nombreux débats. C'est un sujet qui nous touche tous et qui ne laisse personne indifférent.

Madame la Ministre, un agent de l'ADEPS a récemment parlé de la maltraitance des mineurs dans le sport. À la suite de la publication d'une étude européenne, l'ADEPS a fait savoir qu'elle souhaitait s'impliquer davantage dans la lutte contre les maltraitements dans le sport et améliorer au maximum sa prévention.

L'Université d'Anvers a participé à une étude réalisée auprès de 1 500 adultes âgés de 18 à 30 ans. Ceux-ci ont été interrogés sur leur vécu de sportif lorsqu'ils étaient mineurs. Cette étude montre que la violence peut être aussi bien physique que verbale, que la violence sexuelle peut s'exercer avec ou sans contact et que la violence peut aussi être le résultat de la négligence. D'après cette étude, 86 % des personnes interrogées n'ont pas été confrontées à la problématique de la violence. Il ne faut toutefois pas oublier les 14 % restants. Il faut poursuivre le travail visant à faire diminuer ce pourcentage.

L'exposition à la violence dans le sport dépend du niveau de la compétition. Beaucoup de victimes reconnaissent ne pas en avoir parlé. Le «chiffre noir», c'est-à-dire la différence entre le nombre de faits constatés et le nombre réel de victimes, est assez important, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles.

Olivier Courtin, l'un de vos collaborateurs au sein de l'ADEPS, conseille de faire pratiquer plus d'un sport à nos enfants, et ce, afin qu'ils n'arrêtent pas totalement la pratique du sport s'ils rencontrent un problème dans l'une de leurs activités.

Un site internet a été créé pour les victimes de maltraitance: www.tupeuxledire.be. Il est accessible à tous, jeunes et adultes, et met en avant les personnes à qui le sportif victime de maltraitance peut s'adresser. La victime peut aussi avoir recours à un tchat en ligne si elle désire parler immédiatement en toute intimité.

Enfin, un projet européen visant à protéger les enfants dans le sport est né. En Fédération Wallonie-Bruxelles, un comité de pilotage a travaillé sur un plan d'action courant jusqu'en 2024 et a notamment proposé de créer un référent «Maltraitance» au sein des fédérations sportives.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous résumer les grandes lignes de la récente étude européenne? Où en est votre association avec le programme «Yapaka»? Quels sont les projets en cours?

Connaissez-vous le nombre de jeunes inscrits au sein de plusieurs fédérations sportives? Une campagne de communication a-t-elle été lancée pour faire connaître le site www.tupeuxledire.be?

Vous soutenez le projet «Pour des activités récréatives dans un cadre sûr» (PARCS). Pouvez-vous nous en dresser un premier bilan?

Enfin, que pensez-vous du référent «Maltraitance»?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mon administration a effectivement commandé l'étude «*CASES: La maltraitance des enfants dans le sport – Statistiques européennes*», réalisée dans un cadre européen par l'Université d'Anvers. Cette enquête, en s'intéressant aux violences interpersonnelles vécues dans le contexte sportif et en dehors de celui-ci, offre pour la première fois un regard spécifique sur les cas de maltraitance dans le milieu sportif en Fédération. Sans atténuer l'analyse qui doit être la nôtre face à ces résultats, il faut rappeler que le mouvement sportif n'est pas isolé au sein de notre société. Il n'est donc pas épargné par la violence trop présente, sous ses différentes formes, dans tous les secteurs de la société, et à laquelle nous devons réagir.

En effet, il ressort de l'étude en ligne que, parmi 1 472 francophones âgés de 18 à 30 ans et ayant pratiqué une activité physique et sportive dans un contexte organisé jusqu'à l'âge de 18 ans, quel que soit leur niveau, 14 % ont subi une forme de maltraitance, englobant un large éventail de comportements, comme le harcèlement, l'intimidation ou la taquinerie. Pour le milieu sportif, les actes de violence sont délibérés et non accidentels. Cinq formes de violence ont été analysées dans le cadre de cette étude: la négligence, notamment le manque de soins médicaux, l'obligation d'abandonner l'école; la violence psychologique, l'humiliation, comme la critique sur le physique, les jurons, les menaces; la violence physique, comme l'exercice physique en guise de punition, l'agression physique; la violence sexuelle sans contact, notamment des commentaires et des regards inappropriés, l'exhibition; la violence sexuelle avec contact, par exemple une embrassade contrainte ou un contact génital forcé.

La violence psychologique constitue la forme de violence la plus fréquemment subie en milieu sportif pour 67,6 % des sondés. La violence physique vient en second, avec 51,8 %, devant la violence sexuelle sans contact pour 40,6 %, la négligence pour 40,2 % et la violence sexuelle avec contact pour 25,4 %. En dehors du contexte sportif, le panel interrogé déclare que la violence psychologique reste la principale violence interpersonnelle subie, avec 76,4 %, devant les violences sexuelles sans contact pour 59,6 %, avec contact pour 47,7 %, la violence physique pour 47 % et, enfin, la négligence pour 40 %. Nous constatons

que 20 % des sondés disent ne pas avoir subi de violences interpersonnelles dans le sport contre 13,7 % en dehors du milieu sportif.

L'exposition à la violence interpersonnelle augmente avec le niveau de compétition. Les sondés appartenant à un groupe ethnique minoritaire font également état d'un plus grand nombre d'expériences de violence interpersonnelle en milieu sportif. Cette tendance est observée aussi pour les personnes pratiquant du handisport ou du sport adapté. L'étude démontre que la violence interpersonnelle est le plus souvent le fait d'un coéquipier ou d'un entraîneur. Comme dans d'autres secteurs, les sondés victimes de violences interpersonnelles, dans la majorité des cas, n'ont pas osé en parler.

Pour venir en aide, l'administration dispose déjà d'une panoplie d'outils, notamment développés en collaboration avec le programme «Yapaka» du ministère. Des formations spécifiques sont prodiguées à différents métiers, tels qu'aux chefs d'activité et aux inspecteurs des centres ADEPS. Des parcours de formation des cadres sportifs et des référents éthiques des fédérations sportives sont proposés. Des outils de sensibilisation et d'information, comme «*Que faire en cas d'inquiétude d'une situation de maltraitance infantile?*», ont été diffusés au sein du mouvement sportif. Une coordination entre trois fédérations, la Ligue francophone de hockey (LFH), la Fédération francophone belge de judo (FFBJ) et l'Association des clubs francophones de football (ACFF), a eu lieu avec l'appui de Yapaka pour proposer une formation destinée aux cadres sportifs et administratifs de nos clubs. Ce module vise à donner les clés pour adopter les bons réflexes face à des situations de maltraitance, notamment afin de savoir que dire, que faire ou vers qui se tourner.

Mes services sont également la cheville ouvrière du projet européen «*Child Safeguarding in Sport*». Deux années de travail ont été nécessaires pour élaborer une feuille de route collaborative visant à renforcer nos actions en matière de protection de l'enfance dans le sport. Le balisage est désormais opérationnel pour l'instauration et la formation des référents «Maltraitance dans le sport» dans notre Fédération.

Concernant le sport de haut niveau, le Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) dispose d'un service spécifique, le CAPSy, pour l'accompagnement psychologique de nos sportifs sous statut.

Cette étude nous permet de mieux cerner la problématique et, par conséquent, de réfléchir de manière adéquate aux actions à instaurer. Elle alimentera sans aucun doute les travaux de l'observatoire créé dans le cadre du décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»), dont l'une des missions consiste justement à prendre connaissance de ce genre d'étude afin de proposer des outils pertinents.

L'appel à projets «Pour la beauté du sport», qui cible la violence dans le milieu sportif, est clos depuis le 27 juin 2022. Quinze dossiers ont été déposés pour un montant global de 580 000 euros. L'analyse des projets va débiter et les résultats sont attendus pour la rentrée.

Enfin, 86 % des sondés déclarent que leur expérience du sport avant 18 ans est bonne à très bonne. Gardons les points positifs de l'étude à l'esprit.

M. Thierry Witsel (PS). – Ce plan, qui porte jusqu'en 2024 et dont l'objectif est la protection de l'enfance dans le sport, me semble extrêmement important. En outre, il repose sur des collaborations avec l'ADEPS, l'ONE, Yakapa, l'ACFF et la LFH. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Il est toutefois indispensable de sensibiliser, de former les entraîneurs, les formateurs, les dirigeants et les sportifs et les sportives. Je souhaite rappeler que la pratique d'un sport vise avant tout à s'amuser, à prendre du plaisir, là où le fair-play devrait être la norme.

1.8 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Padel – situation internationale et incidence en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.9 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Impact de la décision de la Fédération internationale de padel (FIP) sur la procédure de reconnaissance actuelle ou à venir de l'Association francophone de tennis (AFT) comme fédération de padel en Communauté française»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Une récente déclaration officielle de la Fédération internationale de padel (FIP) vient de paraître concernant l'ingérence de l'*International federation of tennis* (ITF) dans le monde du padel. Par cette annonce, les membres de la FIP, à l'unanimité, ont marqué leur soutien et leur confiance à la FIP en tant que seul organe directeur international du padel. En même temps, ils ont rejeté toute ingérence dans les questions de padel par d'autres organes directeurs et entités. Ce faisant, ils entendent faire tout ce qui est nécessaire pour protéger les intérêts de ce sport.

Par effet de cascade, certaines fédérations nationales se sont manifestées afin de demander dans l'urgence de revoir les conditions d'admission des nouveaux membres et d'envisager l'exclusion de toute possibilité de voix délibératives. Cette situation n'aurait pas encore permis à la nouvelle coupole nationale belge, l'Association belge de padel (ABP) d'aboutir à une reconnaissance définitive auprès de la FIP.

Madame la Ministre, quel est votre avis par rapport à ces nouveaux éléments et à leur incidence potentielle sur la reconnaissance actuelle ou à venir de la ges-

tion du padel en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont vos informations quant au nombre de pratiquants du padel recensés par l'Association francophone de tennis (AFT), et ce, depuis la fin de la collaboration avec la FIP qui est intervenue le 30 novembre dernier? À l'époque, la FIP ne comptabilisait, sauf erreur de ma part, qu'entre 6 000 et 6 500 affiliés.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – L'actualité internationale dans le monde du padel risque de s'inviter indirectement dans le développement de la discipline dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, l'ITF encourage ses fédérations nationales à interférer dans la gouvernance et le contrôle des fédérations nationales de padel. En réaction à cette invitation, la FIP a réagi officiellement lors de sa dernière assemblée générale du 29 avril dernier. Ainsi, les membres de la FIP ont délibéré à l'unanimité pour proclamer leur soutien et leur confiance pleins et entiers à la FIP en tant que seul organe directeur international du padel. De cette manière, ils ont rejeté toute ingérence d'autres organes directeurs et entités dans toutes les questions relatives au padel. Conformément à cette déclaration, certaines fédérations nationales ont d'ores et déjà demandé de revoir dans l'urgence les conditions d'admission des nouveaux membres et de les exclure de toute possibilité de disposer de voix délibératives.

Pour la première fois, l'ITF reconnaît ouvertement que le padel constitue une menace pour le tennis qui, jusqu'à présent, est le sport de raquette le plus établi. Par ailleurs, en Belgique, la demande de création d'une nouvelle coupole nationale, l'ABP, imaginée par l'AFT et *Tennis Vlaanderen* en remplacement de *Padel Belgium*, ne serait pas encore introduite auprès de la FIP.

Au vu de ces nouveaux éléments faisant suite à l'annonce des instances dirigeantes de la FIP, soutenues par la Fédération européenne de padel (FEP), je souhaiterais faire le point à propos de la reconnaissance actuelle ou future de l'AFT en tant que fédération de padel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le 29 mars dernier, mes collègues vous avaient interpellée sur le sujet, Madame la Ministre, et vous indiquiez que l'AFT avait déposé, à la fin de l'année 2021, un dossier demandant sa reconnaissance en tant que fédération de padel. En l'absence de ce dossier, le Conseil supérieur des sports (CSS) avait décidé, pour sauvegarder les intérêts des pratiquants du padel – notamment l'octroi de subventions – de donner un avis favorable à une reconnaissance de l'AFT comme fédération de padel pendant un an. Vous précisiez aussi que votre administration procéderait à la fin de l'année 2022 à une évaluation sur la base d'un dossier communiqué au CSS.

Au vu de ces différents développements, quel est l'impact de la décision de la FIP sur la reconnaissance actuelle de l'AFT comme fédération de padel? Les critères d'évaluation ont-ils évolué en fonction de cette nouvelle situation? Le cas échéant, ces critères seront-ils intégrés dans la nouvelle procédure de recon-

naissance? À ce jour, l'AFP a-t-elle déposé un dossier de demande de reconnaissance? Est-ce qu'une concertation entre l'AFT et AFP est prévue? Avez-vous eu l'occasion de rencontrer les deux parties?

En outre, l'article 6 des statuts de l'AFT ne permet pas de double affiliation. Dès lors, cet article est-il conforme au principe constitutionnel de liberté d'association? De plus, l'article 7.5 de ces mêmes statuts évoque une interdiction de partager les installations du club à d'autres disciplines comme le padel. Cette interdiction sera-t-elle prise en compte dans l'éventuelle procédure de reconnaissance officielle de l'AFT comme fédération de padel en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le 29 avril 2022, lors de son assemblée générale, la FIP a donné son accord verbal sur la reconnaissance de la coupole nationale dénommée *Padel Belgium*. Selon mes informations, la reconnaissance officielle écrite ne devrait pas tarder, puisque cette coupole réunit les fédérations reconnues en Région flamande et en Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir l'AFT Padel et *Tennis Vlaanderen*.

L'AFT compte 85 000 affiliés. Grâce à cette affiliation, les membres de l'AFT peuvent pratiquer le padel à titre de loisir, sans devoir solliciter une nouvelle affiliation. Dès lors, pour obtenir le nombre de pratiquants de padel affiliés à l'AFT pour le tennis, la Fédération Wallonie-Bruxelles a appliqué le même ratio que celui utilisé en Flandre. Il y a 6 000 affiliés officiels au padel qui peuvent participer aux compétitions et 20 000 affiliés qui pratiquent le padel en tant qu'activité de loisir.

Par ailleurs, les deux dispositions des statuts de l'AFT correspondent à la mise en œuvre de l'article 24, § 1^{er}, alinéa 1, du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française: « Le gouvernement peut reconnaître une fédération sportive non compétitive, pour autant qu'elle interdise à ses cercles l'affiliation à une autre fédération ou association reconnue gérant, totalement ou partiellement, une même discipline sportive ou une discipline sportive similaire à l'exception de la fédération sportive handisport et de l'association sportive handisport de loisir.»

Ces statuts, comme tous les autres éléments fournis dans le cadre des éventuelles demandes de reconnaissance par l'AFT Padel et l'AFP seront examinés par mon administration et, surtout, par le CSS. D'après mon administration, l'AFO n'a pas encore déposé officiellement de dossier de reconnaissance.

M. Thierry Witsel (PS). – Si j'ai bien compris, le dossier de reconnaissance du padel a été introduit et la réponse est attendue. Cette situation me rappelle l'époque où la Ligue francophone de football en salle, alors seul maître à bord

dans cette discipline sportive, a connu une ingérence de la part de l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) qui souhaitait également voir les joueurs de futsal intégrer ses institutions sportives.

Il faut une solution pour le padel. M. Vossaert indique que le CSS a donné un avis favorable à une reconnaissance de l'AFT comme fédération du padel pendant un an, le temps qu'un dossier lui soit transmis et qu'une évaluation ait été réalisée. Espérons que le sport sortira grandi de cette situation désagréable pour les sportifs.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je note toutefois qu'aucun élément spécifique ne ressort de votre réponse quant à l'impact de la décision de la FIP sur la reconnaissance et l'évolution des critères d'évaluation. Peut-être intégrerez-vous cela dans le cadre de l'évaluation réalisée par votre administration et transmise au CSS.

Il y a une tension entre les deux parties, l'AFT et l'AFP. Vous avez précisé que le dossier de reconnaissance n'avait pas encore été déposé. En outre, vous avez affirmé qu'il n'y avait pas encore eu de concertation préalable entre les deux parties et qu'aucune réunion n'avait eu lieu pour tenter d'aboutir à une solution. Peut-être attendez-vous le dépôt d'un dossier de reconnaissance.

Pour ma part, j'analyserai les autres éléments de réponse quelque peu techniques que vous avez apportés sur l'application du décret qui régit la question des doubles affiliations et je reviendrai vers vous le cas échéant avec de nouvelles questions.

1.10 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Milieu sportif local comme acteur à part entière dans l'application du plan global de lutte contre le décrochage scolaire (réforme prévue dans le Plan pour la reprise et la résilience)»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – La présente question concerne également les compétences de votre collègue, la ministre de l'Éducation, que j'ai aussi interrogée à ce sujet. Il est en effet important de mettre celui-ci à l'ordre du jour de notre commission, notamment afin de voir comment le gouvernement peut agir. En Belgique francophone, le taux de décrochage scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 avoisine les 7 %. Cependant, il a atteint 9 % en Région bruxelloise. Les différents confinements ont eu des conséquences sur nos jeunes et ont favorisé une forme de décrochage scolaire.

Au vu de ces constatations et dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR), la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu d'adopter une réforme relative à un plan global de lutte contre le décrochage scolaire. À court terme, l'objectif de ce plan est de diminuer le taux de décrochage scolaire et, à moyen terme, de réduire au maximum l'abandon scolaire au sein de notre Communauté, tout en éliminant les disparités territoriales.

Pour ce faire, cette réforme a pour objectif de s'attaquer aux différents motifs provoquant le décrochage: causes scolaires, familiales, relationnelles, économiques, etc. C'est pourquoi certaines actions sont orientées vers l'intervention de première ligne dans les écoles – par l'intermédiaire des centres PMS par exemple –, tandis que d'autres actions s'appuient sur des dispositifs d'accompagnement et de relais externes à l'école. C'est précisément à ce dernier volet que je m'intéresse. En effet, pour lutter contre l'abandon scolaire, de nouveaux dispositifs d'accompagnement à l'école pourraient être établis avec des acteurs externes au système scolaire, comme les associations sportives. En effet, ces dernières – je pense notamment aux coaches des différents clubs communaux – jouissent d'une reconnaissance importante de la part des jeunes sur le plan social.

De plus, la pratique sportive joue un rôle éducatif et d'insertion de premier plan dans les quartiers défavorisés de nos villes et régions grâce aux clubs et aux éducateurs qui y sont installés. Par exemple, chez nos voisins français, l'Agence pour l'éducation par le sport, association financée en partie par les pouvoirs publics, a accompagné en cinq ans plus de 1 500 jeunes en difficulté vers un emploi. Pour ce faire, des programmes spécifiques ont été mis en œuvre et portés avec les acteurs publics territoriaux. C'est pourquoi il est primordial de créer un cadre renforcé de coordination entre les acteurs scolaires et les clubs sportifs, afin d'offrir ce soutien aux élèves, quelle que soit l'étape du processus de décrochage.

Il est donc intéressant qu'une coopération puisse être organisée entre nos écoles et le monde sportif local afin d'aider les jeunes en difficulté à s'insérer dans la vie scolaire et sociale. L'une des actions envisagées pourrait se concrétiser par des sessions d'orientation et d'accompagnement dans les clubs sportifs, qui seraient organisées avec les établissements scolaires et les communes.

Madame la Ministre, que pensez-vous du fait d'impliquer davantage les associations sportives dans la lutte contre le décrochage scolaire? Des subventions pourraient-elles être accordées aux clubs sportifs afin qu'ils puissent organiser de tels dispositifs d'accompagnement, en concertation avec les pouvoirs locaux? Enfin, bien que cet aspect concerne davantage Mme Désir, un cadre légal est-il envisagé afin de permettre aux écoles de s'appuyer sur ce maillage associatif?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les différentes études commandées par mon administration et récemment présentées en ma présence démontrent que l'activité physique et sportive peut constituer une solution partielle à de nombreux problèmes. Chiffres à l'appui et sur la base d'une construction scientifique solide, il a été possible de quantifier

l'importance du sport dans notre société, aux niveaux tant économique que social.

Exercer une pratique sportive régulière offre une forme d'équilibre et, grâce à la cellule «Projet de vie» par exemple, 95 % de nos sportifs sous statut ont réussi leur année dans l'enseignement obligatoire. Le taux de redoublement pour les sportifs sous statut est de 20 %, soit bien en dessous de la moyenne en Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, 50 % de nos sportifs sous contrat disposent d'un bachelier ou d'un master, preuve de notre ambition vis-à-vis du double projet sport-études, préconisé entre autres par les instances internationales de football. La Fédération est donc un exemple dans ce domaine.

Par ailleurs, si le sport peut être un atout indéniable contre le décrochage scolaire, il convient de prendre en considération les spécificités de l'enfant et de l'adolescent. Un même diagnostic ne peut conduire de facto à une même posologie. Depuis quelques années, des clubs sportifs et fondations de clubs professionnels tels que le Standard de Liège et le Sporting de Charleroi ont développé des écoles de devoirs qui rencontrent un certain succès.

La proposition ne doit pas être écartée, mais je rappelle que l'investissement dans les projets périphériques au sport serait de nature à diminuer les moyens d'action pour la pratique sportive stricto sensu. Je suis convaincue du rôle prépondérant que nos clubs peuvent remplir, mais nous parlons ici d'une mission complémentaire. Nos clubs assument l'éducation sportive de nos jeunes et celle-ci comprend, depuis plusieurs années, l'intégration ainsi que la lutte contre les discriminations et les formes de harcèlement. Pour rappel, nos clubs sont essentiellement constitués de bénévoles dont la valorisation économique a été récemment évaluée à 550 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si le sport peut jouer un rôle contre le décrochage scolaire, il faut éviter d'imposer au secteur de nouvelles contraintes qui ne pourraient être appliquées. Des subventions visant à développer une politique sportive locale existent aussi grâce à une enveloppe budgétaire spécifique. Dans ce cadre, en partenariat avec le milieu associatif non sportif, la promotion de l'intégration des publics fragilisés par le biais d'une dynamique sportive constitue l'une des orientations prioritaires actuelles.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Le sport peut participer à la lutte contre le décrochage scolaire et contribuer à la réussite scolaire. Madame la Ministre, vous avez évoqué un taux de redoublement de 20 % pour les sportifs sous statut dans le cadre du dispositif «Projet de vie». Vous avez aussi mentionné une série d'initiatives qui sont déjà prises, notamment les subventions pour l'action sportive locale sur lesquelles les clubs peuvent compter. C'est une bonne chose, tout comme le développement des options et filières sport-études. D'ailleurs, le nombre d'élèves inscrits à ces cycles augmente. Je songe aussi à toutes les autres initiatives qui sont directement prises par les clubs, notamment la création

d'écoles de devoirs. Ces pistes sont importantes et intéressantes, en ce qu'elles permettent aussi de poser un cadre sans surcharger le travail des clubs et sans toucher au financement en tant que tel de la pratique sportive et du soutien à cette pratique.

Même si je plaide pour qu'on puisse augmenter le budget consacré au sport en général, nous pourrions trouver ensemble des pistes, l'objectif étant que ces réflexions ne soient pas perçues comme une contrainte, mais comme une opportunité de concertation entre différents niveaux de pouvoir. Il convient d'apporter une réponse plus structurelle en renforçant la concertation entre le monde sportif et le monde scolaire pour lutter contre le décrochage scolaire. Dans la lignée de mon activité parlementaire, je reviendrai naturellement vers vous à ce sujet et formulerai quelques propositions en ce sens.

1.11 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Coupe du monde au Qatar»

1.12 Question de M. André Antoine, intitulée «Restrictions liées à la Coupe du monde au Qatar»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Le Qatar reste manifestement sourd à la mobilisation de nombreux opérateurs sportifs et joueurs, de sponsors ne souhaitant pas associer leurs marques à la Coupe du Monde et de bon nombre d'associations de défense des droits humains. Pire, très récemment, une source policière de cet État disait à un journaliste du «*Daily Star*» que les relations sexuelles entre personnes non mariées pendant la Coupe du monde 2022 ne seront pas autorisées. L'interdiction vaut aussi bien pour les joueurs que pour les supporters. Les contrevenants encourent des sanctions jusqu'à sept ans de prison! «Le sexe n'est vraiment pas au menu, à moins que vous ne veniez comme mari et femme. Il n'y aura certainement pas d'aventures d'un soir à ce tournoi», «tout le monde doit garder la tête froide, à moins qu'il ne veuille risquer d'être coincé en prison.»

Il s'agit d'un nouveau signal qatari: pendant le tournoi, le Qatar ne fera en effet pas de compromis sur sa législation. Interdits sur son territoire, les couples homosexuels ne pourront pas s'afficher en public. Ces éléments s'ajoutent au sinistre bilan des travaux liés à l'édification des infrastructures pour cet événement. Pas moins de 6 500 travailleurs, essentiellement asiatiques, provenant du Bangladesh, de l'Inde et du Népal, seraient décédés lors des constructions des stades entre 2010 et 2020. La Fédération internationale de football association (FIFA) porte clairement une responsabilité majeure dans le sort réservé à ces travailleurs. Aujourd'hui, elle évoque très clairement des réparations pour les travailleurs et leurs familles. Enfin, avons-nous envie de dire.

Madame la Ministre, comment agissez-vous, en lien avec les autres niveaux de pouvoir, mais aussi avec d'autres homologues européens pour que les mécanismes permettant que des régimes douteux ne puissent plus organiser de grandes compétitions? Comment, de manière générale, imposer des règles claires pour les prochains événements sportifs? Quelle action menez-vous auprès de nos fédérations sportives pour que l'obligation du respect des droits humains figure bel et bien au menu des manifestations auxquelles nos athlètes prennent part? Aucun ministre des gouvernements de Wallonie et de Flandre ne se rendra au Qatar cet hiver. Compte tenu des nouveaux éléments que je viens de citer, des représentants du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles y seront-ils présents?

M. André Antoine (Les Engagés). – Si nous n'étions pas passionnés et de fervents supporters des Diables rouges, la raison nous conduirait à renoncer à une participation à la Coupe du monde de football au Qatar. Toutes les conditions sont réunies pour que nous nous détournions de ce pays et de l'organisation funeste de ce tournoi. Le Qatar bafoue les droits humains et ceux des travailleurs; nombre d'ouvriers sont morts sur les chantiers dans d'horribles conditions, simplement pour la gloire de ce pays et de ses dirigeants. En outre, la date du tournoi perturbe tous les championnats nationaux et européens. À cela s'ajoute le conservatisme puritain dont font preuve les dirigeants qataris et qui ne devrait plus exister, avec peu de considération pour la gent féminine, le refus de tout contact physique ou encore la prohibition – sauf pour certaines catégories de personnes – de toute consommation d'alcool. Ces éléments ont entraîné des sponsors à renoncer de soutenir certaines délégations ou activités des Diables rouges.

Il s'agit d'un choix déchirant. Nous sommes nombreux à aimer le football et à caresser l'espoir de voir la génération dorée de notre équipe nationale décrocher enfin un titre ou un podium. Néanmoins, reconnaissons que, dans notre cœur et notre raison, nous devons douter. En réalité, nous sommes tous persuadés qu'il ne faudrait pas y aller et que nous devons exprimer notre vive protestation, soit par des gestes de nos propres footballeurs – ils l'ont déjà fait en arborant un slogan sur leur maillot condamnant certaines pratiques politiques soit en n'envoyant aucune délégation officielle au Qatar.

Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur le sujet, car nous avons entendu qu'il existait, au gouvernement, des visions différentes, selon l'analyse politique ou la ferveur de chacun pour le football qui poussait certains à vouloir malgré tout aller à la Coupe du monde. J'espère que, à l'image des autorités flamandes ou d'autres autorités nationales, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fera la politique de la chaise vide afin de démontrer notre condamnation. J'espère qu'en parallèle des matchs qui seront retransmis, la RTBF prendra soin de diffuser des messages d'intérêt général rappelant les exactions commises ou qui ont été commises dans ce pays.

Je le dis avec beaucoup de gravité parce que j'aurais aimé ne pas devoir tenir ce discours et arborer les couleurs nationales du Qatar avec toute la ferveur que nous avons eue pour d'autres événements. Mais, ici, la fête est d'ores et déjà ternie. Nous ne pourrions pas oublier tout ce qui s'est passé et se passera encore dans ce pays, qui n'est absolument pas un modèle démocratique ni un modèle de référence pour les jeunes. Je ne voudrais pas que leur intérêt pour le football les rende sourds et aveugles à la réalité du Qatar.

Vous devez garder la tête froide, rappeler une certaine morale politique, dresser contre le Qatar la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et d'autres textes fondateurs de la liberté, des droits des hommes, et surtout des femmes. Voilà, en quelques mots, ce que nous voulons vous voir embrasser pleinement, avec la même ferveur que celle que, par ailleurs, nous entretenons pour notre équipe nationale de football. Quelle est votre analyse de la situation?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, comme vous l'avez rappelé, depuis la désignation en décembre 2010 du Qatar comme pays hôte de la Coupe du monde de football de 2022, une très grande partie d'observateurs et de citoyens à travers le monde se sont interrogés sur ce choix. Certains éléments de cette désignation sont interpellants, notamment les risques pour la santé des joueurs qui vont jouer sous une chaleur accablante, l'impact écologique ou encore les conditions dans lesquelles les ouvriers travaillent. À présent, un élément s'ajoute avec le risque que les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) ne soient pas respectés.

En Belgique, l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) a rédigé une charte éthique relative aux droits de l'homme, à la diversité et aux conditions de travail que chaque fournisseur au Qatar devra respecter avant tout accord de coopération. Celle-ci est en cours de finalisation. Après signature par les différents partenaires, Wallonie-Bruxelles International (WBI) pourrait être sollicité pour contribuer à la diffusion de cette charte à l'international, afin notamment d'encourager d'autres pays participant à la Coupe du monde de football au Qatar à agir dans le même sens que nous. De plus, l'URBSFA a également créé une plateforme d'informations et de concertation sur le Qatar qui regroupe des syndicats et des organisations de défense des droits humains.

Le 21 décembre 2021, la Déclaration sur la transparence, la démocratie et les droits humains dans les fédérations sportives internationales a été soutenue par 21 États membres de l'Union européenne, rejoints par l'Islande et la Norvège. J'ai eu le privilège de signer ce texte pour la Belgique. Je vous rappelle que ce document marque une volonté de coopérer avec le mouvement sportif et de le

soutenir afin de combattre la corruption, la manipulation, les processus décisionnels opaques et non démocratiques dans les fédérations sportives internationales.

Par ailleurs, je reste attentive aux restrictions apportées à nos supporters lors de la prochaine Coupe du monde de football, mais ce point relève également de la compétence du gouvernement fédéral, en particulier du ministère des Affaires étrangères. Enfin, je vous confirme qu'aucun ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne se rendra au Qatar pour suivre la Coupe du monde. C'est un regret, car nous étions plusieurs à espérer avoir l'occasion de soutenir les Diables rouges, mais je suis confiante que nous trouverons d'autres moyens d'exprimer ce soutien.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis soulagé de vous entendre confirmer qu'aucun membre du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sera présent à la Coupe du monde. Il est vraiment important que nous nous comportions sans ambiguïté. Vous venez de le faire, comme d'autres gouvernements auparavant.

D'ores et déjà, cet événement est marqué du sceau de l'échec. Nous devons encourager nos Diables rouges, mais de chez nous, comme vont le faire de nombreux sponsors qui ne veulent pas que leurs marques soient associées à la Coupe du monde au Qatar. Il en va de même pour des milliers de supporters. J'espère que nos joueurs parviendront à se démarquer, d'une manière ou d'une autre, de cet événement organisé par un régime pour le moins douteux.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, il y a eu manifestement un éclaircissement dans l'attitude du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et je ne dis pas cela pour être taquin. Reconnaissons qu'il y a eu des discussions, rumeurs, envies, désirs... tout cela est parfaitement compréhensible, mais ne peut tout de même pas s'expliquer devant la situation connue au Qatar.

Avec mes collègues, nous vous avons déjà fait part de notre souhait de ne pas être représentés officiellement. Vous le confirmez aujourd'hui. Je ne peux que vous en remercier et, sans nul doute, vous en étiez convaincue depuis le début. Cependant, il reste encore d'autres personnes à sensibiliser. Pour ce faire, je vous propose de programmer une rencontre avec les journalistes sportifs, qu'ils soient de l'audiovisuel ou de la presse écrite, pour leur demander de faire des commentaires, pas simplement footballistiques, mais aussi de type politique, au sens le plus noble, de cette Coupe du monde. Il serait important de réunir les médias avant cet événement pour qu'ils soient les ambassadeurs et les porteurs d'un message très clair à l'égard d'une partie de la population qui estime que, tant qu'il y a la victoire, tout va bien. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Il ne peut pas y avoir une victoire sur une défaite des droits de l'homme.

1.13 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Inclusion sportive par l'exclusion de genre»

M. Thierry Witsel (PS). – La période estivale est bien souvent propice à l'exercice sportif, mais elle semble également être le moment des mises au point et des prises de décision.

Alors que la Fédération internationale de natation (FINA) ne veut pas que l'on dise à un athlète transgenre qu'il ne peut pas concourir au plus haut niveau, elle propose, pour remédier au problème, de créer une «catégorie ouverte». Lola Furnémont, cycliste élite transgenre ADEPS, a dénoncé dans «*Tranche de vie*», émission de la RTBF, cette ouverture catégorique aux allures d'avancée sportive discriminante. L'*International Rugby League* semble également avoir pris la décision d'interdire la compétition aux joueuses transgenres, sous couvert de plan d'inclusion non abouti avant un an.

Lors des derniers Jeux olympiques (JO), nous avons déjà abordé la problématique soulevée par la présence d'athlètes transgenres dans le sport de haut niveau, en l'occurrence la natation. Depuis lors, le milieu du cyclisme semble avoir adopté un protocole strict, sans pour autant passer par la création de catégories supplémentaires.

Madame la Ministre, avez-vous été consultée au sujet de la création de catégories de genre dans le sport? Pouvez-vous nous dresser un état des lieux des avancées et des réflexions en la matière, ainsi que de la mise en pratique d'une politique commune au sein de nos fédérations sportives? Avez-vous reçu des retours d'expérience de la part de sportifs et de sportives?

Travaillez-vous de concert avec les ministres Linard et Daerden en ce qui concerne l'égalité des chances et la santé? Est-il question de créer un programme sur mesure afin d'assurer à l'athlète un accompagnement médical, sportif et pour son bien-être?

Enfin, qu'en est-il de la volonté d'abolir toute discrimination supplémentaire au niveau du sport amateur, tous âges confondus?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Lola Furnémont est une sportive transgenre active dans une structure francophone, et je salue sa présence à un haut niveau de compétition. C'est une preuve de tolérance, mais aussi un signe de maturité qui inspirera les sportives, les sportifs et les dirigeants de clubs et de fédérations de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En novembre 2021, le Comité international olympique (CIO) estimait que, jusqu'à preuve du contraire, les athlètes ne devaient pas être considérés comme disposant d'un avantage compétitif injuste ou disproportionné en raison de leur

intersexuation, apparence physique ou transidentité. Il a établi dix principes comme l'inclusivité, l'absence d'avantage compétitif injuste et disproportionné, la primauté de la santé et le droit à la vie privée. Le CIO laisse donc les fédérations internationales déterminer les éventuelles conditions d'accès à leur sport en se fondant sur des données scientifiques. Cette situation engendre des positions différentes d'une fédération internationale à l'autre, en fonction des avis scientifiques et des sensibilités.

Les règles qui limiteraient l'accès au sport à certaines catégories de personnes ne concernent que le sport de haut niveau. À l'instar d'autres secteurs de la société, le sport de haut niveau est appelé à évoluer. Au-delà du débat scientifique sur le taux de testostérone ou d'hormones, c'est l'éthique qui permettra de faire la balance entre l'accès au sport pour tous les sportifs et l'équité des compétitions. La question devra être tranchée au travers, d'une part, d'une réflexion sur l'actuelle dichotomie biologique entre les hommes et les femmes dans le sport et, d'autre part, d'une approche scientifique qui confèrera de la cohérence aux différentes évolutions. Pour le sport amateur et le sport de loisirs, la tolérance et l'ouverture sont les deux seuls mots d'ordre. En Belgique, les fédérations de volley-ball et de football ont prévu, dans leur règlement, les dispositions nécessaires pour intégrer les personnes transgenres. Le mouvement est donc en marche. Dans l'attente de résultats scientifiques approfondis par discipline, l'équilibre entre les droits humains et l'équité sportive restera toutefois complexe dans le sport de haut niveau.

La campagne «Et toi, t'es casé-e?» sensibilise les jeunes de 12 à 25 ans, et les professionnels qui les encadrent dans l'enseignement, l'aide à la jeunesse et le sport, à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations. Elle informe et oriente les jeunes qui sont à la recherche d'aide et de réponses, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Par ailleurs, la Direction générale de l'égalité des chances a réalisé un guide pédagogique, en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), avec Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, le Délégué général aux droits de l'enfant, la Wallonie et la Commission communautaire française (COCOF). Mon administration a collaboré à la rédaction du chapitre sur le milieu sportif. De nombreux exemples et conseils pratiques y sont consignés à destination des dirigeants, des entraîneurs, des parents et supporters.

M. Thierry Witsel (PS). – Le sport véhicule au quotidien des valeurs comme l'inclusion, au niveau tant sportif que sociétal. Cela n'est plus à démontrer. Vous avez mentionné la tolérance et la maturité qui font partie de ces valeurs que nous partageons. Il me semble dès lors que nous devrions faire preuve d'un peu plus de tolérance envers les personnes transgenres.

Vous avez parlé de fédérations internationales qui instaurent des règles et d'une étude qui est actuellement menée à ce sujet. Des fédérations comme celles de

volley et de football ont déjà intégré dans leurs règlements des dispositions pour intégrer les sportifs transgenres. Il serait intéressant que les autres fédérations prennent elles aussi le train en marche, pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de différenciation vis-à-vis de ces athlètes.

Enfin, le sport de haut niveau doit à mes yeux évoluer face à cette situation, d'autant plus que le sport pour tous, lui, ouvre ses portes. Le sport de haut niveau pourrait donc prendre exemple sur le sport pour tous.

1.14 Question de M. André Antoine, intitulée «Organisation du prochain championnat de Belgique de cyclisme professionnel en Brabant wallon»

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, saviez-vous que La Hulpe a accueilli cinq fois le championnat de Belgique de cyclisme professionnel entre 1919 et 1932? C'était il y a pratiquement un siècle. L'édition de 1932 fut d'ailleurs un sacré succès. Selon les historiens, le «circuit de l'Argentine», long de cinq kilomètres, était complètement ceinturé par la foule. D'ailleurs, 79 coureurs professionnels prirent le départ de la course, donné à la gare de La Hulpe, par le bourgmestre de l'époque. Les journaux ne manquèrent pas de souligner cet important succès populaire et ses conséquences financières heureuses pour le comité organisateur, Les Gais Lurons. Entre 150 000 et 200 000 spectateurs étaient présents pour ce championnat de Belgique.

L'édition de 1932 fut pourtant la dernière organisée dans ma province. Aucune autre commune du Brabant wallon n'a jamais organisé le championnat de Belgique de cyclisme professionnel. Avant de prétendre organiser un tel championnat, les candidats organisateurs doivent d'abord accueillir des championnats de Belgique de jeunes. Il faut remonter à l'année 1946 pour trouver un championnat de Belgique de jeunes organisé à Rixensart.

Les éditions des prochains championnats de Belgique sont déjà attribuées jusqu'en 2030, à l'exception peut-être de celle de 2028.

Les Brabançons wallons férus de cyclisme souhaiteraient voir des noms belges bien connus rouler dans la jeune province. Dès lors, seriez-vous prête à relayer leurs attentes et à les accompagner dans un projet pour célébrer le centenaire du dernier championnat de Belgique organisé à La Hulpe? En effet, certains cercles cyclistes souhaitent déjà se projeter en 2032. Comptez-vous prendre contact à ce sujet avec les autorités provinciales et avec la Royale Ligue vélocipédique belge (RLVB), désormais installée à Tubize, en Brabant wallon? Organiser l'événement à cet endroit aurait du sens, au vu de l'historique de ce sport.

Par ailleurs, quel soutien la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde-t-elle à la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) pour cet événement? À défaut d'une candidature brabançonne, êtes-vous prête à soutenir une commune wallonne pour perpétuer le cyclisme wallon, à un moment où de jeunes coureurs

s'affirment, comme Arnaud De Lie, qui est l'une des grandes promesses du cyclisme wallon?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le cahier des charges de la RLVB précise que l'organisateur doit être une ville, une commune ou une province. Par conséquent, l'ADEPS ou la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peuvent pas poser de candidature. Par ailleurs, le cyclisme sur route emprunte la voie publique. Dès lors, ni l'ADEPS ni la Fédération ne peuvent se substituer aux pouvoirs locaux, notamment quant aux directives spécifiques à l'organisation des épreuves cyclistes déterminées par l'arrêté royal du 28 juin 2019 réglementant les courses cyclistes et les épreuves tout-terrain.

L'échelon local ou provincial est sans doute le niveau le plus indiqué pour coordonner une telle organisation. L'organisation d'épreuves sportives – qui plus est avec l'impact populaire sportif et médiatique d'un championnat de Belgique de cyclisme sur route – est souvent une réelle opportunité économique pour une Communauté. Le compte satellite du sport en Belgique démontre l'impact économique important du sport dans notre société. Il en ressort que le secteur du sport génère 9,430 milliards d'euros et emploie 122 240 personnes. Ce constat est aussi une propagande utile pour l'image de marque.

À ce jour, aucune entité n'a pris contact avec moi, mon cabinet ou l'Administration générale du sport (AGS) afin d'envisager une candidature. J'y accorderai toute l'attention nécessaire si tel devait être le cas.

Par ailleurs, je présenterai prochainement une modification du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. Elle visera à introduire de nouvelles modalités relatives à d'éventuels soutiens pour l'organisation ou la participation à des compétitions internationales. Ce dispositif permettra d'accompagner en amont de nouvelles candidatures. Ce nouveau cadre remplacera le programme actuel «de notoriété». Enfin, afin de réaliser nos ambitions pour le sport de haut niveau, cette modification décrétable ajoutera la possibilité, jusqu'ici inexistante, de soutenir une série d'opérateurs dans le cadre de championnats de Belgique séniors.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, le plus important est que vous soyez disponible. Vous ne pouvez pas être «au départ» d'un championnat de Belgique, mais bien à l'arrivée! Si j'avais connaissance d'une telle demande, je ne manquerais pas d'en faire part aux autorités provinciales. Il semble en tout cas qu'à la lueur des modifications décrétables que vous envisagez, vous pourriez être partenaire de ce championnat de Belgique organisé de préférence dans le Brabant wallon, qui n'en a plus accueilli depuis longtemps, ou du moins en Wallonie.

1.15 Question de M. André Antoine, intitulée «Accord de principe sur la conclusion d'une convention entre la communauté et Ecetia relative au site du Country Hall»

M. André Antoine (Les Engagés). – La situation du Country hall n'a pas cessé d'entretenir la polémique depuis plus de quinze ans. Un investissement de 29 millions d'euros a été consenti pour sa restauration en 2005. Pourtant, sa situation financière s'est très rapidement dégradée avec un déficit oscillant entre 136 000 et 150 000 euros. À l'époque, je m'étais opposé à l'approbation des comptes de la société Bois-St-Jean parce que le déficit avéré ne semblait pas correspondre à la réalité. Ce fut le cas, puisque le gouvernement a dû, à l'époque, éponger un déficit de 722 000 euros. Depuis lors, la situation ne s'est pas améliorée. Le 30 septembre 2021, l'assemblée générale de la société de gestion du Bois-Saint-Jean a décidé de sa dissolution volontaire et de la liquidation de la société qui devait poursuivre toutes ses activités jusqu'au 30 juin 2022, date à laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles a récupéré la pleine propriété et la gestion des biens du Bois-Saint-Jean.

De votre côté, vous avez, avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, décidé à la mi-décembre de charger un consultant pour l'aider à valoriser, le moment venu, le site du Country hall: soit en trouvant un repreneur pour continuer à exploiter la salle, soit en cherchant un promoteur immobilier. Il s'avère que vous avez choisi la seconde option puisque le gouvernement a récemment marqué son accord de principe sur la conclusion d'une convention entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ecetia.

Madame la Ministre, quelles sont les raisons qui vous ont poussée à choisir Ecetia? Quels sont les objectifs poursuivis dans cette nouvelle collaboration? Quels moyens financiers vont avancer les deux partenaires? Espérez-vous toujours trouver des repreneurs économiques? Quel est aujourd'hui le bilan financier du Country Hall? Au total, à quel montant se chiffrent les pertes cumulées enregistrées par la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'à ce jour?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le gouvernement a décidé de faire appel à Ecetia, qui est déjà contractuellement liée à la Fédération Wallonie-Bruxelles par une convention de bail emphytéotique, afin de consulter le marché et de trouver un repreneur pour le site du Bois-Saint-Jean. Il s'agit de tester l'intérêt que porte le marché et de déterminer le type de projets qui pourrait y être développé et à quelles conditions. Il appartiendra ensuite au gouvernement de décider s'il donnera suite aux offres reçues et suivant quelles modalités.

La mission confiée à Ecetia sera prestée à titre gratuit. Ecetia est un acteur important dans le secteur de l'immobilier liégeois. La société anonyme de gestion

du Bois-Saint-Jean est actuellement en procédure de liquidation. Elle poursuivra ses activités jusqu'au 31 décembre 2022 et déposera le bilan au terme de la procédure de liquidation. Les dernières pertes enregistrées en 2020 s'élevaient à 251 756 euros. Le bilan déposé dans le cadre de la liquidation reprenait le montant total des créances dues contractuellement par la société anonyme jusqu'à leurs termes. Ce montant équivaut à plus ou moins 25 millions d'euros.

M. André Antoine (Les Engagés). – Quel gâchis! Au total, nous aurons investi plus de 50 millions d'euros dans une salle qui n'a jamais correspondu aux attentes sur le plan des spectacles et des événements, ni sur le plan sportif, puisque la salle a été désertée depuis la récente faillite du club de basket de Liège. Je crains que vous ne trouviez pas de repreneur, Madame la ministre! Cette salle «métissée», entre sport et culture, n'a jamais pu offrir toutes les garanties exigées par l'une ou l'autre des disciplines. C'est navrant, mais personne ne semble intéressé par une quelconque autre formule et je ne vois pas d'autre perspective qu'une valorisation immobilière. Le dernier chiffre que vous venez de rappeler condamne la salle.

1.16 Question de M. André Antoine, intitulée «Avenir du sport équestre d'obstacle en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Personne n'a oublié ce fabuleux exploit de l'équipe équestre d'obstacles de François Mathy qui, en 1976, décrocha le bronze aux Jeux olympiques (JO) de Montréal. Cet exploit a d'ailleurs été réédité lors des derniers JO par notre équipe nationale. Aujourd'hui, la relève est assurée. En effet, Camille Demolie, jeune cavalière de Rebecq, s'est qualifiée pour les championnats d'Europe Young Rider (U21) en Espagne.

C'est l'occasion, Madame la Ministre, de vous interroger sur un sport, une passion, qui est aussi une filière économique particulièrement importante et qui nécessite de lourds investissements. Selon la Ligue équestre Wallonie-Bruxelles (LEWB), il y aurait 77 000 affiliés aux différentes entités fédérales, dont 35 000 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Au total, affiliés et non-affiliés, la Belgique compterait près de 150 000 pratiquants. Cela fait de l'équitation le 4^e sport dans notre pays.

Ce noble sport nécessite manifestement un investissement considérable. L'équitation d'obstacles est le porte-drapeau de toute une économie. Il est important de la soutenir grâce à des moyens financiers, de communication, de formation, mais aussi des stages ADEPS. Un cheval de sport n'est pas comparable à un cheval ordinaire; c'est un véritable athlète qui a besoin tous les jours de soins de haut niveau. Je pense par exemple aux couvertures électriques pour le réchauffer ou encore aux bains refroidissants.

La Belgique est aussi une terre d'accueil pour de très nombreuses écuries étrangères de haut niveau, brésiliennes, mexicaines, égyptiennes qui viennent

s'établir, particulièrement en Wallonie, séduites par la qualité de nos infrastructures, du personnel très compétent, mais aussi et surtout des chevaux élevés chez nous. Du reste, si l'on attribuait les médailles aux chevaux et non aux cavaliers, nous ferions sans doute une razzia aux JO, tant pratiquement la moitié des chevaux sont élevés dans notre pays. C'est dire toute l'importance de la filière d'élevage en Belgique, et singulièrement en Wallonie.

Madame la Ministre, de quels moyens dispose la LEWB dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles? L'ADEPS poursuit-elle encore des stages, eu égard au coût que cela représente pour un certain nombre de jeunes? Encore ce matin étaient évoqués les chiffres: pratiquement 200 euros par stage. Envisagez-vous toujours de soutenir ce remarquable concours international équestre à Liège organisé par Eugène Mathy, qui constitue une fabuleuse vitrine du sport équestre? Comment comptez-vous permettre au plus grand nombre, même issus de milieux défavorisés ou qui n'ont pas les mêmes moyens que d'autres, d'accéder à cette discipline majeure dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vous n'aurez pas manqué d'entendre ou de voir depuis le début du mois de juin l'importante campagne «J'peux pas, j'ai poney!» lancée par la LEWB avec l'appui de l'ADEPS.

Cette campagne se décline sur différents supports, vise à promouvoir les disciplines proposées par la LEWB et à inciter à pousser les portes de ses nombreux clubs. Cette action de communication vise aussi à encourager la labélisation de ses clubs afin de garantir un encadrement pédagogique optimal à nos jeunes et moins jeunes cavaliers. Ceci permet de démarquer les clubs de la LEWB de ceux d'autres structures. Cette campagne vise en outre à démystifier l'idée que l'équitation serait une pratique inaccessible. Les cotisations, comme dans d'autres disciplines, varient d'un club à l'autre, mais les clubs labélisés sont concurrentiels par rapport à d'autres disciplines que l'on pourrait qualifier de plus populaires. Cet été, 19 stages d'équitation ou multisports avec un focus sur l'équitation sont proposés dans différents centres ADEPS.

Puisque vous évoquez d'anciennes performances, nos cavaliers Grégory Wathélet et Jérôme Guéry ont permis à notre équipe nationale de décrocher la médaille de bronze aux derniers JO et de remporter, début mai 2022, la Coupe des nations organisée à La Baule. En outre, M. Wathélet, toujours avec son destrier appelé Névados, a remporté, en mai 2022, le prestigieux Grand Prix 5* de Windsor. Plus récemment, le 27 juin 2022, l'équipe de la LEWB a remporté le championnat de la Grande Région qui regroupe des sélections allemandes, françaises et du Grand-Duché.

La LEWB au 31 décembre 2021 comptabilisait 39 972 affiliés dont 6 975 hommes et quelques 694 clubs. En 2021, cette fédération a bénéficié globalement de 1 069 233 euros, y compris le Fonds d'urgence. En 2022, son plan-programme «sports de haut niveau» s'élèvera à 480 000 euros. La LEWB compte 11 arbitres internationaux sous statut, 11 jeunes talents, 10 espoirs sportifs et 11 sportifs de haut niveau. L'équilibre presque parfait entre la répartition des statuts démontre le travail de qualité fourni par la LEWB en termes de détection et d'accompagnement vers le plus haut niveau. Le Jumping international de Liège est soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles puisqu'il participe à la promotion de la discipline et permet un cadre d'expression à nos meilleures élites.

M. André Antoine (Les Engagés). – Votre réponse est détaillée et documentée, et vous avez raison de rappeler les performances du Hesbignon Grégory Wathélet ou du Brabançon wallon Jérôme Guéry – un athlète époustouflant –, qui ont défendu les couleurs de la Belgique et suscité de multiples vocations.

Je me réjouis de l'opération «J'peux pas, j'ai poney», et de l'intérêt de l'ADEPS de proposer des stages accessibles au plus grand nombre. Je salue les moyens significatifs mis à la disposition de cette fédération particulièrement performante et compétente, dont on ne soupçonne pas les retombées économiques – que vous avez chiffrées – pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.17 Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la WAPA Football League»

M. André Antoine (Les Engagés). – La *WAPA Football League* est un tournoi de football mixte et solidaire organisé de mi-mai à mi-juin au profit de l'ASBL WAPA International, basée à Genval. Cette ASBL, dont le sigle WAPA signifie *War-Affected People's Association*, a pour mission de lutter contre l'utilisation des enfants dans les conflits armés – ce qui est particulièrement de circonstance aujourd'hui – et pour leur réintégration à travers un renforcement des capacités locales d'accueil.

Chaque semaine, un total de 132 équipes se sont affrontées dans les installations de neuf clubs de football bruxellois et brabançons wallons: deux à Schaerbeek, un à Etterbeek, un à Ixelles, un à Auderghem, un à Kraainem, un à La Hulpe, un à Ittre et un à Ottignies. Cette huitième édition a été un succès retentissant avec une participation de 1 600 jours et une récolte de fonds au profit des enfants soldats de 80 000 euros!

Intimement convaincue que le sport peut être créateur de liens, la WAPA a souhaité collaborer avec la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés. Plusieurs équipes ont ainsi inclus des réfugiés dans leurs matchs hebdomadaires. Voilà toute l'utilité de projets sportifs tels que celui-ci qui allie santé, bien-être

et fonction sociale! De surcroît, ces projets permettent l'inclusion de certains pans de la population souvent négligés, parfois oubliés, voire rejetés.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle financièrement la WAPA *Football League*? Si ce n'est pas le cas, comptez-vous promouvoir cette activité à l'avenir? Elle réconcilie, me semble-t-il, le football avec des valeurs éthiques bien différentes de celles que nous évoquions dans le cadre de la question orale sur la Coupe du monde du football au Qatar.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je ne peux qu'encourager de telles initiatives qui démontrent que le sport, sous une forme récréative et mixte, attire de plus en plus d'adeptes. Je n'ai pas été sollicitée par les organisateurs de ce challenge sportif et caritatif. Par ailleurs, la WAPA *Football League* dispose de ressources liées aux inscriptions des équipes ainsi que de l'appui de partenaires privés. Je reste toutefois attentive à toute éventuelle demande qui émanerait de cette ASBL.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie de saluer une telle initiative et à lui rendre hommage. Avec peu de moyens, la WAPA *Football League* réussit en effet un véritable tour de force, sur les plans tant sportif que financier, pour soutenir un certain nombre d'associations partenaires.

1.18 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Pratiques et impacts de l'activité physique et sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.19 Question de M. André Antoine, intitulée «Investissements sportifs prioritaires pour la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – L'ADEPS a longuement et durement travaillé sur plusieurs études portant sur les pratiques et les impacts de l'activité physique et sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles. La première étude est intitulée «*État des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles*».

La seconde étude s'intitule «*Retour social sur investissement dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles*». Pour la mener, l'ADEPS a collaboré avec la Flandre et plusieurs universités afin d'évaluer la valeur économique du sport en Belgique. Il apparaît que chaque investissement dans le sport engendre un retour positif pour la société et ses membres. J'estime donc qu'il faut continuer à investir dans le sport.

La dernière recherche, intitulée «*Impact social du sport de haut niveau*», étudie l'impact du sport sur l'identité collective, la passion et l'attraction des supporters et des médias.

Madame la Ministre, quelles sont les premières conclusions que vous et votre équipe tirez des résultats de ces études? Quelles suites leur seront-elles données? Constate-t-on une évolution par rapport aux études réalisées précédemment? Quels types de profils sont-ils à cibler en priorité pour promouvoir le sport? Quel est le principal résultat de l'étude sur le retour social sur investissement? Quel impact ce résultat aura-t-il sur votre vision du sport?

M. André Antoine (Les Engagés). – Les études menées par l'ADEPS, que mon collègue Thierry Witsel a citées, soulève des interrogations, vis-à-vis non seulement monde sportif, mais également de notre économie. En effet, un euro sur 39 euros générés dans notre pays provient du sport. Manifestement, le Belge aime le sport et ce dernier occupe une place importante dans sa vie. Globalement, ce double constat ressort d'une série de quatre études réalisées au cours de ces derniers mois par l'ADEPS en collaboration avec *Sport Vlaanderen*.

Assurément, ces chiffres et constats vont guider et étoffer notre expertise pour remplir nos objectifs transversaux, à savoir favoriser une pratique durable d'une activité physique et sportive pour le bien-être et la santé de nos concitoyens, mais aussi pour soutenir de très nombreuses filières économiques en Wallonie et à Bruxelles. En effet, si la santé demeure le principal facteur de motivation chez les moins de 80 ans qui pratiquent un sport, ce secteur génère 2,53 % de l'économie belge, soit plus de 9 milliards d'euros.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les dépenses publiques et privées dans le sport sont estimées à 1,68 milliard d'euros pour 2,04 milliards d'euros de retombées sociales. On considère que les activités sportives permettent, chaque année, d'éviter jusqu'à 22 000 cas de diabètes de type 2, soit une économie de plus de 250 millions d'euros par an.

En outre, selon vos déclarations, Madame la Ministre, le sport emploierait en Belgique 122 240 personnes. Ce n'est donc pas seulement une question de passionnés, mais aussi une question de rationalité économique. Plus généralement, chaque million d'euros d'argent public investi dans le sport générerait une valeur ajoutée brute de 619 000 euros et créerait 11,1 emplois, indique l'enquête.

Ces chiffres connus, quelles seront les conséquences de cette étude dans les choix politiques qui seront les vôtres et ceux du gouvernement dans le domaine sportif? Comment comptez-vous favoriser notamment la pratique sportive chez les femmes et jeunes filles? Vis-à-vis de ces publics en particulier, il demeure sans doute du travail à réaliser. Comment allez-vous sensibiliser les «abstentionnistes» du sport et les entraîner à modifier leurs habitudes? Comptez-vous établir un observatoire de la pratique sportive, qui, me semble-t-il, fait défaut en

Fédération Wallonie-Bruxelles? Pour ma part, après la publication de ces différentes études, j'estime que cet observatoire est bien nécessaire.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mon administration a présenté le 31 mai 2022, en ma présence, les résultats de quatre études sur les pratiques et les impacts de l'activité physique et sportive. Ces études portent sur le compte satellite du sport et la valeur économique du secteur au sein de l'économie nationale, le retour social sur investissement (RSI) du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, la monétarisation du volontariat, du bien-être subjectif et du capital social, l'incidence sociale du sport de haut niveau, le rôle des Jeux olympiques et paralympiques sur les citoyens en Fédération Wallonie-Bruxelles, enfin, l'état des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette approche holistique vise à déterminer la place qu'occupe le sport au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle permet de disposer d'une photographie des habitudes de consommation en matière d'activité physique et sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles, tout en déterminant les effets économiques et sociaux du sport. Cet exercice s'inscrit dans une volonté de renforcer la cohésion de notre secteur après les fortes turbulences qu'il a, comme tant d'autres, traversées à la suite de la crise de la Covid-19. La crise sanitaire a certainement d'ailleurs contribué à conscientiser davantage les citoyens non seulement au besoin de bouger, mais aussi à la place prépondérante qu'occupe le sport dans leur vie, tout en démontrant que le sport est une activité économique à part entière.

Je commence tout d'abord par l'étude sur le compte satellite du sport, commandée en association avec *Sport Vlaanderen* et réalisée sur la base de l'année 2015 par l'Université de Sheffield Hallam et SportsEconAustria. La méthode des comptes satellites a permis de mesurer l'incidence du sport sur l'économie belge. Il en ressort que l'économie du sport génère globalement 9,430 milliards d'euros et représente donc 2,53 % de l'économie belge. Le secteur emploie 122 240 personnes, soit 2,72 % de l'ensemble des salariés dans notre pays. Le compte satellite démontre qu'un million d'euros d'argent public investi dans le sport génère une valeur ajoutée brute de 613 000 euros et crée 11,1 emplois. L'effet multiplicateur du sport est donc indéniable. En effet, ce secteur engendre un chiffre d'affaires évalué à 17,46 milliards d'euros et 54 % des dépenses qui y sont liées sont transformées en valeur ajoutée brute nationale.

J'en viens ensuite à l'étude sur le RSI du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mes services, toujours en partenariat avec *Sport Vlaanderen*, ont commandé une étude sur le RSI dans le sport. Cet exercice a permis de monétiser une série de paramètres qui ne sont pas couverts par l'étude sur le compte

satellite. Les dépenses publiques – dans les Régions, Communauté et pouvoirs locaux – et les dépenses privées – les cotisations des sportifs, les frais d'équipement, etc. – dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles sont estimées à 1,68 milliard d'euros et ont généré 2,04 milliards d'euros de retombées sociales. Ce montant de 2,04 milliards d'euros a des effets sur les domaines de la santé – pour 37 % – sur la valorisation des quelque 120 000 bénévoles – pour 25 % –, sur le bien-être subjectif – pour 21 % – et le capital social – pour 17 %. Chaque euro investi dans le sport, y compris les contributions financières et non financières, a une incidence sociale évaluée à 1,21 euro pour les individus et la société.

Sur le plan de la santé, les investissements dans le monde sportif permettent, entre autres, d'éviter jusqu'à 22 122 cas de diabète de type 2, soit une économie de plus de 250 millions d'euros par an.

Bien qu'une analyse précise doive encore être réalisée dans les prochaines semaines par mon administration, je me réjouis d'ores et déjà que certaines propositions émises dans ces études aient été suivies: un soutien au sport de haut niveau à travers la valorisation de nos athlètes grâce au plan programme et le «Projet de vie»; les «Points verts», un produit de proximité familiale gratuit et à faible incidence sur l'environnement; des services décentralisés adaptés aux spécificités de notre territoire et proches de la population, à savoir les centres de conseil du sport (CCS) et notamment le projet pilote «Maison Sport Bien-être»; une émulation collective et l'échange de bonnes pratiques grâce au label «Commune sportive», par exemple; enfin, une offre de découverte accessible avec les stages sportifs, notamment en milieu scolaire, les cross, les cycles sportifs et les cours en ligne.

Plus généralement, ces études doivent nous permettre de faciliter la prise en considération de l'activité physique et sportive dans une approche globale de la société, incluant les domaines de la mobilité, de l'économie, de la formation, de la recherche et développement et de la santé, entre autres.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète. Les chiffres que vous citez montrent à quel point le sport est important à la fois pour la santé et pour l'économie. Investir dans le sport est un pari gagnant. Cela me paraît d'autant plus important que le budget consacré au sport en début de législature était très limité au regard de tout ce que la pratique sportive peut apporter à l'être humain et à la société. Il est donc essentiel de réaliser des études dont les résultats feront évoluer le sport et dégageront d'autres manières de le faire grandir.

Le 29 juin, l'ADEPS a organisé une conférence sur les freins à la pratique sportive des jeunes de 6 à 18 ans. J'espère que nous aurons droit à un débriefing de l'événement afin que nous puissions travailler à partir de ses conclusions et apporter notre pierre à l'édifice.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d’avoir commandé ces études en association avec *Sport Vlaanderen* ces études. Celles-ci clouent définitivement le bec à tous ceux qui, de mauvaise ou de bonne foi, considèrent le sport comme un loisir qui n’a pas d’incidence économique réelle et substantielle. Elles apportent un démenti catégorique et rappellent au passage l’intérêt du sport pour notre santé.

J’y ajoute un atout qui n’est peut-être pas mesurable: le sport contribue aussi au moral national. Les performances sportives au plus haut niveau participent au maintien, ou en tout cas à la restauration, du moral national, élément parfois bien nécessaire dans la morosité du moment. On le voit aujourd’hui au Tour de France; espérons que cela soit le cas au tournoi de Wimbledon ou demain dans le domaine du football féminin ou masculin...

Enfin, auriez-vous la gentillesse de nous transmettre les études, celles-ci méritant qu’on s’y attarde et qu’on les analyse? Je serais ravi de les consulter.

1.20 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Plateforme de mise en relation entre athlètes et entreprises»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, j’ai pris connaissance du lancement d’une plateforme mettant en relation nos athlètes et les entreprises. L’intérêt est immédiat, car cela faciliterait la recherche de sponsors pour le financement des sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette plateforme a pour vocation de mettre en relation des sportifs reconnus avec des entreprises privées, dans le but de créer un partenariat entre les deux parties.

Le sportif de haut niveau pourrait être mis en avant sur la plateforme et l’entreprise gagnerait en visibilité. La plateforme faciliterait directement les échanges entre les deux parties. De plus, pour les sportifs les moins connus et qui ont besoin de soutien, un système de parrainage sera également lancé. Un duo de sportifs serait formé, avec l’un plus connu que l’autre, afin que le jeune espoir profite de la notoriété de son coéquipier. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a 2 000 sportifs de haut niveau, avec ou sans contrat, reconnus par leur Fédération. Cependant, ce n’est pas forcément leur métier et ils n’ont peut-être pas de soutien pour la recherche de sponsors. Un appel d’offres a été lancé pour un budget de 200 000 euros.

Madame la Ministre, dans la pratique, pouvez-vous nous expliquer comment aura lieu l’instauration de cette plateforme? Quelles entreprises peuvent être concernées? Seront-elles soumises à un label «éthique»? Quand la plateforme va-t-elle être créée? Quelle communication allez-vous faire afin d’y attirer les partenaires privés? Quelles conditions devront-ils remplir? Comment le parrainage fonctionnera-t-il d’un point de vue financier entre les deux sportifs? Allez-vous inclure la notion de mécénat? Si oui, avez-vous été en contact avec l’ASBL Promethea? Comment comptez-vous intégrer le décret du 14 octobre 2021 vi-

sant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive») dans cette rencontre entre les secteurs privé et public? Avez-vous établi des clauses de non-concurrence notamment avec les partenariats existants?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le projet de plateforme en ligne a été imaginé pour permettre aux entreprises de découvrir l'histoire, les valeurs et les engagements sociétaux de nos fédérations sportives et de nos sportifs sous statut: jeunes talents, espoirs et sportifs de haut niveau.

Ce projet sera supervisé par mes services avec une mise en œuvre par un prestataire externe qui sera sélectionné à l'issue d'une procédure de marché public, négociée avec publication préalable pour atteindre le maximum d'opérateurs. La procédure de marché public devrait débuter dans les prochaines semaines afin de lancer dans les meilleurs délais cette plateforme. Outre la publicité à travers les médias habituels, un ciblage plus précis sera effectué au sein des cercles d'affaires et lors d'événements concernant les petites et moyennes entreprises.

Il convient de noter que cette plateforme sera créée et gérée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il n'y aura en aucun cas de relation entre les entreprises et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il appartiendra donc à chaque sportif, en fonction de ses besoins et de ses valeurs, de déterminer si une entreprise l'ayant contacté répond à ses principes et aspirations.

À titre d'information, il est rappelé que les sportifs sous contrat sont soumis depuis plusieurs années à une clause d'éthique. Cette plateforme répond surtout à un besoin des sportifs et des fédérations sportives de se faire connaître et de simplifier les échanges entre ces derniers et les entreprises.

Par ailleurs, une tendance actuelle est identifiée; les sponsors souhaitent s'adresser à des sportifs qui partageraient avec eux une série de valeurs et qui constitueraient un atout. C'est dans cette optique que chaque sportif ou fédération sportive bénéficiera d'une présentation incluant les projets qu'il souhaite défendre. Dans certains cas, il sera également possible de former des duos avec un athlète ou une autre fédération sportive. Ces derniers seront ensuite chargés d'établir les termes de leur relation.

M. Thierry Witsel (PS). – En effet, certains sportifs ont du mal à concilier le travail et leur pratique sportive de haut niveau. Cette plateforme arrive donc à point nommé pour essayer de trouver des sponsors privés afin de les aider à être plus performants dans leur sport. C'est une initiative qui est très intéressante.

Effectivement, il faut des balises pour pouvoir cadrer les relations entre le sportif de haut niveau et les entreprises.

Madame la Ministre, vous avez aussi parlé de valeurs: les valeurs sportives, les valeurs sociétales, etc. C'est d'une grande importance. Je reviendrai vers vous pour voir quand cela va devenir réalité.

1.21 Question de M. André Antoine, intitulée «Initiatives visant à rendre le sport moins polluant»

M. André Antoine (Les Engagés). – C'est une information surprenante, Madame la Ministre, mais saviez-vous que le tennis est le quatrième sport le plus polluant au monde? En effet, si le sport est synonyme de bien-être, il contribue aussi au réchauffement climatique, tant en raison du nombre d'événements organisés aux quatre coins du monde qu'à cause de la pratique sportive en elle-même. Dans ce domaine, le tennis et le padel ne sont pas bons élèves. À eux deux, ils sont le quatrième sport le plus polluant au monde, notamment à cause de leur consommation effrénée de balles jaunes.

Conscientes de ce problème, certaines *start-up* belges, comme Bounce, ont décidé d'agir en proposant des balles réutilisables. Bounce a ainsi développé son propre tube hermétique, qui recrée un environnement pressurisé grâce à une pompe intégrée. Les balles ne perdent donc plus de pression entre deux parties, ce qui allonge considérablement leur durée de vie. L'enjeu est de taille puisque chaque année, 500 millions de balles de tennis sont produites et utilisées dans le monde, pour un taux de recyclage inférieur à 1 %! 80 % des joueurs de tennis et de padel changent de balles à cause de la perte de pression, 15 % en changeant à cause du feutre et 5 % remplacent simplement leurs balles égarées. Fondée en 2020, Bounce a bénéficié d'un chèque-entreprise de 18 000 euros. L'intensité de la crise sanitaire ayant diminué, elle souhaite désormais se développer.

Madame la Ministre, selon quelles modalités comptez-vous soutenir ce type d'initiatives visant à rendre le sport moins polluant? Allez-vous sensibiliser les clubs de tennis et de padel à l'utilisation d'un matériel sportif moins polluant et plus durable que les balles de tennis traditionnelles? Outre les clubs, comptez-vous également sensibiliser la ministre Désir à cette problématique en vue de favoriser l'utilisation de balles réutilisables dans les écoles, notamment pour les études sportives?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mon administration fait figure de pionnière dans ce domaine. En effet, à la suite de la COP21, elle s'est résolument engagée à développer de nouvelles initiatives et à inscrire celles qui existaient déjà dans la poursuite des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU). L'un des objec-

tifs stratégiques définis dans son contrat d'administration consiste d'ailleurs à sensibiliser le mouvement sportif aux considérations sociétales.

À cet égard, lors du prochain appel à projets visant l'éthique sportive, pour lequel le gouvernement a débloqué la somme de 500 000 euros, nos fédérations pourront déposer des projets qui s'inscrivent dans un ou plusieurs objectifs de développement durable. Mes services font figure d'exemple grâce au programme «L'ADEPS se met au vert», qui a permis des réalisations concrètes. Par exemple, le centre sportif de la Woluwe a été le premier centre à recevoir le label d'entreprise écodynamique décerné par Bruxelles Environnement. Au mois de juin 2017, le centre ADEPS de la Forêt de Soignes a acquis 8 000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques générant une puissance de 966 kilowatts-crête (kWc). Les centres ADEPS de Spa et Jambes ont bénéficié d'un diagnostic environnemental effectué par la cellule «Environnement» de l'Union wallonne des entreprises (UWE), ce qui pourrait ouvrir la porte à une labélisation EMAS (Système européen d'audit et de management environnemental) ou ISO 14001 pour tous les centres ADEPS wallons. Chaque centre ADEPS a aussi établi une collaboration avec Fost Plus pour la collecte sélective des déchets PMC.

Pour compenser le bilan carbone découlant de l'organisation d'événements sportifs, dont les Points Verts, la plantation de plus de 121 000 plants forestiers au Burkina Faso permettra de compenser 7 920 tonnes de dioxyde de carbone sur quinze ans. En outre, l'ASBL Be WaPP sensibilise les marcheurs à la propreté des sentiers empruntés grâce à des actions de ramassage de déchets, qui remportent un franc succès en Wallonie, notamment durant les marches ADEPS. Le covoiturage est également proposé aux marcheurs ADEPS grâce à un partenariat avec Carpool. Une plateforme en ligne a été créée pour que les marcheurs s'organisent et partagent leur voiture, réduisant ainsi leur empreinte écologique.

En 2020, à ma demande, l'ADEPS a lancé l'opération «Le vélo, une aventure pour tous», qui visait à récolter les bicyclettes usagées non utilisées des particuliers. Une centaine de vélos ont été récoltés et reconditionnés par les élèves de la filière mécanique de l'école secondaire Jean XXIII de Beyne-Heusay. Ils ont ensuite été mobilisés par nos centres de conseil du sport (CCS), qui multiplient les activités d'initiation et de maîtrise au sein des établissements scolaires concentrant un public moins favorisé qui ne dispose pas de vélo. Cette seule opération permet à l'ADEPS de remplir sept des 17 objectifs de développement durable. Elle sera d'ailleurs renouvelée cette année.

Par ailleurs, l'article 5 du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française dispose que «le Mouvement sportif organisé s'engage pour une pratique sportive durable et respectueuse de l'environnement». Dès lors, l'Association francophone de tennis (AFT) a inscrit sa responsabilité sociétale au cœur de son plan stratégique de développement

pour la période 2022-2028. Dans ce cadre, l'AFT a instauré un système écoresponsable: 350 clubs de tennis disposent de cartons «Tennis solidaire», du nom de l'opération de récolte des balles de tennis et de padel usagées. Ces balles sont broyées et transformées en granulats qui serviront, cette année, à construire des terrains de sport d'une surface totale de 600 mètres carrés. Cette surface sera ensuite offerte à une ou plusieurs associations caritatives. Depuis 2017 et grâce à une communication dynamique auprès des clubs, ce dispositif a permis à l'AFT de récupérer 150 000 balles, soit l'équivalent de seize tonnes de déchets, ainsi que des dizaines de mètres cubes de déchets issus des tubes de balles.

L'AFT collabore aussi avec Bounce, une *start-up* qui a développé un tube de pressurisation des balles permettant d'accroître leur durée de vie. Une collaboration est envisagée afin de permettre une triple utilisation des balles: le pratiquant joue avec les balles, puis les place dans le tube pressurisé afin de préserver leur durée de vie, ce qui représente une économie financière et écologique. Une fois qu'elles sont définitivement inutilisables, le pratiquant place les balles dans les conteneurs AFT prévus à cet effet. Mon cabinet soutient cette belle initiative et a d'ailleurs rencontré des représentants de Bounce le 18 janvier 2022.

Toutefois, l'AFT n'est pas un cas isolé. L'Association des clubs francophones de football (ACFF), par exemple, fait partie du projet européen «*Green Coach*», financé en partie par le biais du programme «Erasmus+». Ce projet vise à réduire l'impact environnemental des clubs. Depuis 2020, l'Association francophone belge de golf est partenaire de la *GEO Foundation for Sustainable Golf*, une organisation internationale qui promeut le développement durable dans le milieu du golf. Ce programme de certification vise à faire des clubs wallons et bruxellois des acteurs engagés dans la protection de l'environnement et de la biodiversité. La nature constitue la première surface de jeu des sportifs; l'engagement du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles est donc essentiel. Notre rôle n'est pas de soutenir le secteur privé, certes, mais il est important de sensibiliser le mouvement sportif à l'importance de cet enjeu.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je tiens à souligner le caractère exhaustif de votre réponse. Vous avez notamment évoqué une enveloppe de 500 000 euros; celle-ci pourrait servir à un appel à projets qui inciterait certaines fédérations sportives à s'investir davantage dans la préservation de l'environnement. Vous avez également effectué de nombreux investissements: le mouvement était déjà en marche au sein de l'ADEPS et il ne faiblit pas. Je ne peux que m'en réjouir. Il conviendrait peut-être de créer un véritable label vert pour reconnaître les efforts des fédérations et clubs sportifs qui s'engagent en faveur du développement durable. Enfin, je vous remercie de votre intérêt pour Bounce, qui est une entreprise particulièrement bénéfique pour notre économie régionale.

1.22 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement de la pétanque en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – La pétanque est un sport qui requiert des qualités telles qu'une grande concentration et précision. Sur la scène mondiale, la Fédération belge francophone de pétanque (FBFP) s'est récemment démarquée grâce à Jessica Meskens qui a remporté la médaille de bronze aux championnats d'Europe féminins de triplète et tir de précision en Espagne. Aux Jeux mondiaux qui se dérouleront cette année en juillet en Alabama, notre Fédération sera représentée par Nancy Barzin et Jessica Meskens accompagnées de leur coach, Renaat Borre.

Pratiquée au niveau professionnel, la pétanque ne reçoit pas tout l'intérêt qu'elle mérite, notamment sur la scène internationale, parce qu'elle est souvent vue comme un loisir réservé aux séniors et non pas considérée comme une réelle discipline sportive, avec toutes les exigences que cela suppose.

D'après son site, 98 clubs sont affiliés à la FBFP. Madame la Ministre, quel est le montant des subventions versées par la Fédération Wallonie-Bruxelles à la FBFP? La Fédération Wallonie-Bruxelles entreprend-elle des démarches particulières pour promouvoir cette discipline, notamment par le biais de stages ADEPS? Ces stages s'adressent certes en priorité aux jeunes enfants et aux adolescents, qui pourraient malgré tout être intéressés par la pétanque dès le plus jeune âge. Étant donné toutefois qu'elle est surtout prisée des séniors, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle les fédérations sportives des aînés?

Les fédérations sportives des séniors ont-elles perdu des affiliés durant la crise sanitaire? Comment analysez-vous cette évolution le cas échéant? Voyez-vous poindre des perspectives plus souriantes dans un proche avenir pour ce type de fédérations sportives, singulièrement pour un sport comme la pétanque qui, au-delà de l'enjeu sportif, est particulièrement conviviale?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La Belgique, plus particulièrement notre Fédération Wallonie-Bruxelles, se distingue depuis des lustres sur la scène internationale dans cette belle discipline. La FBFP est reconnue officiellement et compte, au 31 décembre 2021, 99 clubs pour 8 011 affiliés, dont 2 221 femmes. Au 31 décembre 2019, avant la crise de la Covid-19, la FBFP recensait 7 744 affiliés.

Par conséquent, en dépit de la crise sanitaire, la dynamique reste positive. En 2021, en additionnant l'ensemble des programmes et des subventions, la FBFP a perçu la somme de 121 347 euros, dont près de 90 000 euros pour couvrir une partie de ses frais de fonctionnement. La discipline ne bénéficie pas d'une pro-

motion particulière et la FBFP n'a transmis aucune sollicitation en ce sens à mon administration.

Aujourd'hui, une trentaine de clubs affiliés à énéoSport propose la pétanque dans le panel de leurs activités. Cette association sportive dispose d'un forfait de près de 100 000 euros pour quelques 332 cercles et 16 664 affiliés. Elle subit, au vu de la spécificité de son public, les effets de la crise de la Covid-19 et de ses restrictions. En effet, le 31 décembre 2019, elle comptait 21 309 membres pour 331 clubs, soit une perte de près de 5 000 affiliés.

La crise sanitaire a renforcé des constats déjà connus: une diminution de l'activité physique des séniors et, par corollaire, une augmentation de la sédentarité, avec ce que cela suppose notamment en termes d'inclusion sociale et d'effets sur la santé. énéoSport a déjà établi différentes pistes de relance pour les semaines et les mois à venir: une action spécifique par le biais du projet Pass'Sport; la promotion et le développement du programme spécifique Viactive; la création d'une formation de moniteur sportif animateur en sport sénior; la présence au salon Autonomies où je me suis rendue et où j'ai d'ailleurs échangé quelques volants avec des sportifs bien dynamiques; enfin, l'organisation de ses traditionnelles journées sportives aux mois de septembre et octobre 2022.

Lors d'une réunion avec mon cabinet en date du 1^{er} mars 2022, les responsables d'énéoSport m'ont confirmé ne pas avoir de craintes concernant une reprise ou un retour des affiliés. La dynamique actuelle est positive, même si, à l'instar des autres fédérations, les clubs énéoSport rencontrent aussi des difficultés à mobiliser des bénévoles afin d'assurer l'encadrement et la gestion quotidienne. La fédération énéoSport pourra dès lors profiter de notre campagne «Sans volontaires, ça ne va pas le faire!» qui a été lancée le 13 juin dernier. Elle ne fait pas preuve de fatalisme; au contraire, elle a entamé une démarche convaincue et positive pour repartir de plus belle au profit du bien-être de nos séniors.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous confirmez la crainte que je nourrissais: il y a eu une perte et un recul de la pratique sportive chez les aînés. Le chiffre de 5 000 séniors qui ont arrêté la pratique sportive est particulièrement impressionnant. J'espère que la tendance sera inversée dans les prochains mois. Effectivement, il n'y a rien de plus préjudiciable pour un sénior que de rester immobile et de perdre son activité physique ainsi que les contacts sociaux qui en découlent.

Je préside une maison de repos dont je m'occupe très activement. La seule discipline encore accessible – je le dis sans sourire – est la pétanque. Elle suscite à la fois de l'intérêt, de la passion, de la rencontre, du dialogue. Elle redonne une joie de vivre insoupçonnée à un certain nombre de résidents dans cette maison de repos. Même si je me réjouis du soutien apporté à la pétanque et de la vitalité de cette discipline, je reste malgré tout inquiet pour la pratique sportive chez les

séniors. Malheureusement, cette pratique a aussi été la grande victime de la Covid-19.

1.23 Question de M. André Antoine, intitulée «Promotion de la boxe et son utilité contre les addictions»

M. André Antoine (Les Engagés). – Je reste dans la relation entre le sport et la santé, mais, ici, dans une tout autre discipline. Nombre de témoignages nous parviennent sur les avantages de la boxe. En effet, en plus des bienfaits du sport en lui-même, ce sport permet à beaucoup de personnes de sortir de certains travers. Les valeurs de l'échange et de l'entraide prennent une place importante dans le monde de la boxe. Ainsi, l'ASBL Team Wakanda Project tente de promouvoir cette discipline auprès d'un public plus sensible et fragile, tel que les jeunes harcelés ou encore les personnes toxicomanes. Pour l'ASBL, le harcèlement est un problème sociétal qui est souvent mis en lumière lors d'événements dramatiques, mais qui n'est pas suffisamment combattu au quotidien. Des campagnes existent, selon cette association, mais peu d'actes concrets sont posés.

Madame la Ministre, quelle est la stratégie développée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ADEPS afin de promouvoir la boxe et ses bienfaits? Ceci peut paraître un oxymoron, pourtant c'est un fait. Par ailleurs, quelle évaluation tirez-vous des stages ADEPS de boxe dès lors que beaucoup de parents restent encore méfiants – notamment pour les jeunes filles – envers ce sport?

Le 29 mars dernier, vous m'aviez répondu que le nombre de femmes pratiquant la boxe était en augmentation en 2022, puisqu'elles étaient, 585 sur les 2 602 affiliés. Vous avez aussi mentionné qu'il n'existait pas de stratégie spécifique pour promouvoir ce sport auprès des femmes. Je vous avais suggéré de prendre contact avec les clubs et la Royale Fédération belge de boxe pour développer une dynamique en ce sens. Comptez-vous développer des moyens plus particuliers pour relever ce défi?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la boxe, tout comme la pratique d'une activité physique régulière, contribue au bien-être global. Chaque sport requiert une certaine hygiène de vie et donc une forme d'autodiscipline pour être pratiqué de manière sérieuse afin d'éviter les blessures, mais aussi et surtout afin de profiter des bienfaits de cette expérience et de renforcer l'estime de soi. Le choix d'une discipline ne doit pas être dicté ni par une addiction ni par un quelconque problème; il doit se faire en fonction de nos attentes, de nos aspirations et de notre relation à un club ou un sport.

Les stages ADEPS organisés par les centres de Loverval et de la Woluwe permettent aux enfants, dès l'âge de 9 ans, de découvrir les boxes anglaise et française. Ces stages ont chaque année beaucoup de succès. Pour développer sa pratique, la Royale Fédération belge de boxe reçoit des subventions pour faire la promotion de ce sport, comme toutes les fédérations sportives reconnues. En 2021, cette fédération a bénéficié de 234 849 euros de manière globale, en ce compris la somme provenant du Fonds d'urgence. Son plan-programme de 2022 s'élève à 82 000 euros. Le plan-programme vise à soutenir le sport de haut niveau et pas des actions de communication ou de promotion.

Je rappelle que l'appel à projets «La beauté du sport», qui se termine fin juin, offre notamment la possibilité de mettre en œuvre des actions combattant le harcèlement. Mon administration a également commandé une étude, réalisée dans le cadre européen par l'Université d'Anvers, intitulée «CASES: la maltraitance des enfants dans le sport». Cette enquête propose pour la première fois un regard spécifique sur le milieu sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles. À cet égard, l'ADEPS a collaboré au développement de plusieurs outils en collaboration avec Yapaka, a dispensé des formations à son personnel, notamment aux chefs d'activité et aux inspecteurs. Elle participe également au projet européen «*Child Safeguarding in Sport*» pour la protection des enfants dans le sport.

Enfin, concernant encore le harcèlement, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée de nouveaux instruments par le décret «Éthique sportive» notamment par la création d'un futur observatoire de l'éthique sportive, dont l'appel à candidatures se termine fin juillet. Les sportifs de haut niveau de la Fédération bénéficient gratuitement du soutien du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) qui a développé, à la demande de l'ADEPS, une approche et un accompagnement psychologique spécifiques.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre engagement pour cette discipline qui souffre toujours de préjugés quelque peu négatifs. Lorsque j'occupais votre fonction, Bea Diallo m'avait convaincu de l'intérêt de la boxe et des valeurs qu'elle véhicule. Je lui dédie cette question pour prolonger son intérêt pour le noble art.

1.24 Question de M. André Antoine, intitulée «Perspectives de développement du jiu-jitsu»

M. André Antoine (Les Engagés). – La Belgique a la chance de compter des champions et championnes qui font notre fierté lors des compétitions internationales. Parmi eux figure le Brabançon wallon Shaï Gerena, qui a conservé son titre de champion d'Europe en moins de 77 kg en Israël. Il ne compte pas s'arrêter là puisqu'il va s'entraîner en vue des championnats du monde qui auront lieu en novembre à Abu Dhabi. Étudiant en sciences économiques et de gestion, il affirme que le jiu-jitsu lui permet d'avoir un équilibre dans la vie de tous les jours.

Sportif à fort potentiel reconnu par le BLOSO, soit le pendant flamand de l'ADEPS, Shaï Gerena n'est pourtant pas reconnu comme sportif de haut niveau par cette dernière. Il ne dispose dès lors pas d'un contrat rémunéré et des avantages inhérents lui permettant de se développer au maximum. Selon le listing de l'ADEPS, il n'y aurait qu'un sportif pratiquant le jiu-jitsu disposant d'un contrat pro, un équivalent temps plein (ETP).

Enfin, l'année dernière a été difficile pour la Fédération francophone de jiu-jitsu (FFJJ) qui a essuyé plus de vingt plaintes de la part d'affiliés et anciens affiliés, dont Amal Amjahid, double médaillée d'or aux Jeux mondiaux de 2017, octuple championne d'Europe et octuple championne du monde. Madame la Ministre, vous aviez alors reçu séparément la FFJJ ainsi qu'Amal Amjahid et son entraîneur.

Madame la Ministre, un an après ces tristes événements, pouvez-vous confirmer que la FFJJ est repartie sur des bases saines? Quelles sont les actions prises par vos départements afin de développer ce sport et d'y attirer de nouveaux pratiquants? Enfin, qu'en est-il de la fréquence des stages ADEPS prévus pour ce sport?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Au mois de mai dernier, la Belgique s'est distinguée lors des Championnats d'Europe de jiu-jitsu, qui se déroulaient en Israël, en terminant troisième au classement des nations. Du côté francophone, avec une délégation de cinq athlètes, la moisson est particulièrement bonne puisque nous comptons un titre de championne d'Europe pour Licai Pourtois, un titre de vice-champion pour Naïm Mojahed et trois top 10.

La FFJJ a perçu en 2021, toutes subventions confondues, la somme de 149 343 euros, dont 75 000 dédiés à son plan-programme pour les sportifs sous statut. À ce jour, la Fédération compte quinze sportifs sous statut, dont trois sportifs de haut niveau, trois espoirs sportifs, cinq jeunes talents et quatre arbitres de haut niveau.

Au 31 décembre 2021, la FFJJ recensait 54 clubs pour 1 536 affiliés, dont 519 femmes. En collaboration avec les clubs, elle mène différentes actions de promotion de proximité, avec entre autres des initiations. En outre, l'ADEPS propose en 2022, dans différents centres, 16 stages comprenant le jiu-jitsu.

M. Shaï Gerena est affilié depuis de nombreuses années à un club flamand. Vu son talent, il bénéficie d'une reconnaissance de *Sport Vlaanderen*. Afin de bénéficier d'un suivi plus spécifique au niveau de ses études au travers du programme «Projet de vie», service accompagnant les sportifs pendant et après leur carrière, l'intéressé a demandé à être transféré du côté francophone en 2021.

Cette requête a été refusée par Fédération flamande de jiu-jitsu qui a investi en lui. Il faut savoir que les deux ailes linguistiques sont liées, au travers de leur coupole nationale, par une convention qui régit les demandes de transfert d'une Communauté à l'autre pour leurs élites sportives, et ce, afin de garantir la pertinence des critères de sélection et d'éviter les tensions.

Shaï Gerena a reformulé sa demande cette année et l'aile flamande a ouvert la porte, mais pas avant l'issue des mondiaux de novembre 2022. La FFJJ est bien évidemment disposée à l'accueillir et à entamer les démarches utiles, afin d'obtenir, dans notre Communauté, un statut sportif conforme à son potentiel et à ses performances.

M. André Antoine (Les Engagés). – J'espère un dénouement futur pour l'intéressé, car des transferts entre le Sud et le Nord existent et c'est parfois pour des motifs très curieux ou des réactions par rapport à des choix opérés par les francophones ou les Flamands. Ici, l'intéressé me semble de bonne foi et animé de la meilleure volonté à l'égard des francophones. J'espère qu'avec votre aide, Madame la Ministre, il pourra être transféré du côté francophone pour porter les couleurs de son sport et de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai bien pris note de vos interventions pour ce sport.

1.25 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Jeunes à la croisée des secteurs»

M. Eddy Fontaine (PS). – Une préoccupation récurrente des acteurs de terrain du secteur de l'aide à la jeunesse est la prise en charge des jeunes à la croisée de plusieurs secteurs: aide à la jeunesse, santé mentale et handicap. Ces jeunes ont besoin du soutien de plusieurs services pour trouver une prise en charge adéquate et efficace. Les difficultés rencontrées pour l'accueil et l'encadrement de ces jeunes reviennent dans les conversations à l'issue des visites de terrain réalisées en institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), mais aussi en services résidentiels généraux (SRG). Un constat d'impuissance est posé face aux échecs rencontrés dans la prise en charge, et ce, en dépit du fait que les équipes pluridisciplinaires ont à cœur d'aider ces jeunes en difficulté.

La volonté est de travailler de manière décloisonnée avec l'État fédéral et les Régions pour élaborer une prise en charge coordonnée et porteuse de sens, tant pour les jeunes que pour les travailleurs sociaux. Madame la Ministre, en collaboration avec la ministre Morreale, vous avez créé des groupes de travail dont l'objectif est d'aboutir, à la fin du mois de juin 2022, à des balises claires et à une boîte à outils permettant des prises en charge efficaces. Ces dernières ont pour but de répondre adéquatement aux besoins des jeunes dits «incasables», mais aussi des jeunes en proie à des assuétudes, abusés sexuellement, radicalisés ou mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Dès lors, quelles sont les premières conclusions de ces journées d'étude? Tous les acteurs ont-ils été enten-

us? Une structure spécifique et adaptée – d’une vingtaine de places – à ces jeunes est-elle en cours d’élaboration?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Après une première étape consistant en la rédaction conjointe d’une note d’intention dont l’objectif était de définir la problématique et de déterminer les axes de travail, une concertation des acteurs de terrain a en effet été organisée. À mon invitation, une centaine de professionnels des secteurs de l’aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap se sont réunis entre novembre 2021 et fin mai 2022 et ont présenté leurs recommandations le 3 juin 2022. Les travaux ont été organisés en six groupes, autour des thématiques suivantes: formations intersectorielles; organes de gestion et de pilotage; analyse de cas intersectorielle; budget et réglementation; transition entre les prises en charge et transition vers l’âge adulte; et enfin concertation entre jeune, famille et professionnel.

Je tiens à souligner la qualité des travaux réalisés par ces agents de terrain. Ils ont pu dégager des pistes de travail qui font consensus au sein des trois secteurs. Tous les groupes de travail s’accordent sur l’importance d’améliorer les collaborations intersectorielles autour de ces jeunes en situation complexe. Pour ce faire, des lieux de concertation doivent être identifiés à trois niveaux: micro, méso et macro. Nos secteurs doivent construire ensemble des dispositifs de prise en charge qui répondront aux besoins de ces jeunes. Il ressort des groupes de travail que les secteurs ont la volonté de travailler ensemble.

Afin de concrétiser ces recommandations, j’ai invité les cabinets de mes collègues Christie Morreale, Alain Maron, Rudy Vervoort et Frank Vandembroucke, ainsi que leurs administrations respectives, à se réunir au sein d’un comité de suivi. Ainsi, nous pourrions analyser et mettre en œuvre les pistes de travail. Si nous pouvons déjà dégager une ligne de conduite commune, il est encore trop tôt pour définir précisément les actions qui pourront être menées ou les dispositifs à mettre en œuvre de manière intersectorielle. Nous y travaillerons en collaboration avec les cabinets concernés, leur administration et les acteurs de terrain.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, ainsi que les acteurs de terrain très motivés et passionnés que nous avons rencontrés lors de nos différentes visites. Je leur tire mon chapeau, puisqu’une centaine d’entre eux ont pris part aux réunions que vous avez organisées pour mener une réflexion sur le sujet. Je comprends qu’il est prématuré d’arrêter des solutions. J’estime que le plus important est de trouver des réponses adéquates en collaboration avec les services des différentes Régions et de faire en sorte que ces jeunes dits «incassables» cessent de l’être et bénéficient d’un suivi au même titre que les autres. Je reviendrai vers vous ultérieurement pour d’autres questions.

1.26 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Contingentement d'étudiants étrangers en facultés dentaires et médicales»

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Chaque année, certaines filières d'études enregistrent un nombre à ce point important de demandes d'inscription que le gouvernement a dû instaurer, depuis 2006, des quotas de nombre d'étudiants non résidents pour certains cursus. S'agissant des études de médecine et de dentisterie, le nombre d'inscriptions d'étudiants non résidents est limité à 30 % de l'ensemble des lauréats de l'examen d'entrée.

Par ailleurs, depuis la réforme des études de santé en France en 2020, de nombreux étudiants français privilégient les universités belges. La qualité de la formation dans nos universités augmente évidemment leur attrait. Cet afflux d'étudiants non résidents génère une pression constante sur nos universités en termes de capacité d'encadrement et d'accueil, dont le taux pourrait être amené sous la barre des 30 %. Vous-même, Madame la Ministre, avez déclaré à plusieurs reprises vouloir abaisser le taux d'étudiants non résidents à 20 %, comme c'est déjà le cas en médecine vétérinaire.

Avez-vous échangé avec les différents établissements concernant l'afflux d'étudiants non résidents en médecine et dentisterie? Cet afflux exerce-t-il une pression sur la qualité d'encadrement des étudiants et les conditions d'enseignement? Comment faire face à cet afflux d'étudiants étrangers?

Dans le cadre des discussions sur les quotas de l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (INAMI), vous avez déclaré que le taux de 30 % d'étudiants non résidents pourrait être revu à la baisse. Quelles sont vos réflexions à ce sujet? Avez-vous discuté avec vos partenaires sur ce point? Les discussions sur l'accord des numéros INAMI prévoient désormais un concours à la place d'un examen à partir de l'année 2023-2024. La problématique des étudiants non résidents est-elle prise en compte dans ce cadre, sachant que ceux-ci iront majoritairement exercer à l'étranger?

Enfin, une discussion au niveau européen est-elle prévue pour assurer la création d'un éventuel contingentement plus restrictif, prévoyant une atteinte à la liberté de circulation dans l'Union européenne? À cet égard, pouvez-vous faire le point sur les échanges avec la Commission européenne quant à la procédure en infraction ouverte à l'encontre du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les inscriptions de candidats non résidents aux études de sciences médicales et dentaires ont également afflué pour l'examen d'entrée de l'année académique 2022-2023. La règle qui limite les non-résidents à 30 % du nombre total de lau-

réats devra vraisemblablement être appliquée à nouveau. Pour l'année académique 2021-2022, l'accès à ces études avait été autorisé à 360 non-résidents. Aucun problème d'encadrement n'a été constaté étant donné que les cinq institutions habilitées offraient de larges possibilités d'accueil.

Cette problématique est examinée dans le cadre du concours d'accès aux études qui sera organisé à partir de la rentrée 2023-2024. Au mois de mai, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, en première lecture, un avant-projet de décret qui porte sur l'accès aux études médicales et dentaires et qui traduit l'accord conclu entre le gouvernement et le gouvernement fédéral. L'objectif est de transformer l'examen actuel en un concours. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu de réduire la proportion des non-résidents autorisés à accéder à ces études à 15 %.

La Commission européenne a effectivement engagé une procédure en infraction à l'égard de la Fédération Wallonie-Bruxelles à propos de la limitation de l'accès à certaines études pour les non-résidents. Les administrations respectives poursuivent les échanges à ce sujet. L'approche du gouvernement est de limiter au maximum le risque de pénurie ou de renouvellement insuffisant des médecins et dentistes en raison du retour à l'étranger d'une proportion significative des diplômés non résidents.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Je constate que vous poursuivez les travaux dans cette perspective. Ce n'est pas tant l'instauration du concours qui me préoccupe, mais le fait de savoir comment, dans le cadre du concours, justifier juridiquement l'établissement d'un classement parallèle des non-résidents pour garder un quota maximal de 30 %.

J'espère vraiment que la Commission européenne se rendra compte que la qualité de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, couplée à la liberté de circulation, conduit à ce que nous soyons sans aucun doute victimes de notre succès. La qualité des soins de santé pour les citoyens nécessite que la Commission européenne prenne enfin nos besoins en considération.

1.27 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Recherche en électronarcose»

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – L'électronarcose est un procédé utilisé par certains abattoirs provoquant l'étourdissement d'un animal à la suite de la traversée de son cerveau par un courant électrique. Il s'agit d'un étourdissement électrique qui provoque une perte de conscience et de sensibilité, mais qui n'entraîne pas la mort et qui est réversible. Cette technique est principalement utilisée pour les volailles, les ovins et éventuellement les porcins, afin de leur faire perdre conscience avant qu'ils soient saignés. Ce procédé est utilisé pour lutter contre la souffrance animale dans les abattoirs, mais son efficacité reste à

prouver pour certains animaux. L'électronarcose par tige perforante aurait ainsi un taux d'échec de 6 % à 16 % chez les bovins dans les abattoirs commerciaux.

En outre, en France, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) notait, dans un récent rapport, qu'un des inconvénients majeurs de l'électronarcose, surtout quand elle est automatisée, est lié aux mauvaises manipulations, aux difficultés du paramétrage des électrodes et de leur positionnement sur les animaux. Incorrectement employée, cette pratique peut stimuler des récepteurs de la douleur sans induire l'inconscience. Le procédé n'est donc pas sans reproche et présente des inconvénients pour l'abattage de plus gros animaux.

Toutefois, de manière générale, l'électronarcose présente de nombreux avantages en matière de bien-être animal. Le recours à ce procédé est d'ailleurs soutenu par la majorité des États membres de l'Union européenne. Le secteur de la recherche scientifique et les universités jouent donc un rôle central dans ce dossier afin d'éventuellement étendre son efficacité aux bovins.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous dresser un état des lieux de la recherche sur l'électronarcose en Communauté française, et plus particulièrement au sein des milieux universitaires et scientifiques? Avez-vous eu des échanges réguliers avec les établissements afin d'assurer le suivi des avancées scientifiques? Si oui, qu'en est-il ressorti? En raison des effets positifs du procédé sur le bien-être animal, avez-vous stimulé la recherche des établissements et des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Des budgets spécifiques ont-ils été alloués pour faire avancer la recherche? Enfin, des avancées ont-elles eu lieu sur l'utilisation de l'électronarcose sur les porcins et les bovins, vu le taux d'échec dans les abattoirs commerciaux? Des progrès sont-ils attendus pour améliorer le bien-être animal?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il me revient que l'Université de Liège (ULiège) est largement impliquée dans une étude scientifique, actuellement suspendue par la Commission d'éthique, car ses conditions d'expérimentation n'ont, semble-t-il, pas été respectées à la lettre. Cette étude redémarrera quand elles seront adaptées. L'électronarcose est une méthode d'étourdissement réversible compatible avec un abattage hallal chez les bovins qui permettrait de combiner le respect du prescrit religieux, puisque l'animal serait bien vivant au moment d'être égorgé, et le bien-être animal – ou plus exactement la limitation de la souffrance – puisque l'animal serait inconscient. Cette expérience est destinée à vérifier la faisabilité d'un procédé d'électronarcose des bovins en abattoir. Cette expérience est intitulée «développement et évaluation d'une méthode d'étourdissement électrique

exclusivement crânien – *single pulse ultra tech courant* – en vue d’une méthode alternative compatible avec un abattage hallal chez les bovins».

En cas de confirmation de sa qualité, cette méthode d’étourdissement réversible permettrait donc d’augmenter le bien-être animal, ou de limiter la souffrance, mais aussi la sécurité des travailleurs en abattoir. Il n’y a pas de budget spécifique pour soutenir ce type de recherche, car, en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous soutenons la recherche scientifique fondamentale dans son ensemble, sans l’orienter vers un domaine ou un autre, quel que soit l’intérêt personnel que je porte à un domaine particulier. La situation est différente pour les ministres régionaux ayant le bien-être animal dans leurs compétences et le projet de l’ULiège pourrait susciter leur intérêt.

De mon côté, je n’ai pas hésité à m’associer au ministre wallon Borsus et aux ministres régionaux du Bien-être animal, Mme Tellier et M. Clerfayt pour permettre à nos établissements d’enseignement supérieur d’acquérir le matériel nécessaire à la diminution – et si possible au remplacement – des animaux qui sont impliqués dans des expériences en recherche scientifique. Le projet définitif devrait être prêt pour la rentrée et un million d’euros lui seront consacrés.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Ce dossier est un peu particulier: l’accroissement du bien-être animal nécessite en effet des recherches qui peuvent avoir des conséquences négatives sur les animaux. Madame la Ministre, si je peux comprendre que vous n’avez pas à vous mêler des programmes de recherche et des budgets y afférents – qui relèvent évidemment de la liberté des établissements d’enseignement supérieur –, il n’empêche qu’une conjonction d’intérêts entre les ministres régionaux et vous-même pourrait, par un appel à projets spécifique sur le bien-être animal, pourrait stimuler cette recherche.

1.28 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Plan d’économies et licenciements au sein de la Haute École Léonard de Vinci»

1.29 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Suppression de postes à la Haute École Léonard de Vinci»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Le collège de direction de la Haute École Léonard de Vinci vient d’annoncer un plan en deux phases, dont la première consiste en une réorganisation immédiate du personnel. Cette réorganisation est particulièrement salée puisqu’elle prévoit le non-renouvellement de contrats à durée déterminée dans les services transversaux et dans différents secteurs – santé, sciences humaines et sociales, sciences et techniques –, ainsi que le non-remplacement systématique, total ou partiel, de neuf membres du personnel qui partent à la pension cette année. Des échéances sont aussi prévues pour des fins

de contrat. Enfin, quatre membres du personnel sont concernés par des licenciements pour motifs économiques. Autrement dit, au total, 18 membres du personnel de la Haute École Léonard de Vinci sont directement et immédiatement touchés.

La direction affirme que ces mesures doivent permettre de sortir l'école des difficultés auxquelles elle fait face. Elle justifie ses décisions en s'appuyant sur les projections budgétaires déficitaires de l'école, qui ont conduit son conseil d'administration et son assemblée générale à demander à la direction d'identifier des actions visant à maîtriser les coûts de la masse salariale. La direction de l'école évoque notamment l'accroissement considérable du nombre d'étudiants inscrits, les contraintes induites par un financement basé sur un mécanisme d'enveloppe fermée et la hausse importante des coûts due à l'inflation.

Madame la Ministre, êtes-vous informée de la situation de la Haute École Léonard de Vinci? Quelle analyse en faites-vous? Quelle est votre marge de manœuvre éventuelle? N'y a-t-il vraiment aucune alternative à cette restructuration? Toutes les options ont-elles été envisagées? Des démarches ont-elles été entreprises auprès du gouvernement à ce sujet?

La direction de l'école affirme que le refinancement du secteur de l'Enseignement supérieur, décidé il y a peu, ne change rien à la situation. Comment l'expliquer? Dans quelle mesure les discussions liées aux mécanismes de financement de l'école pourraient-elles apporter une solution? Y êtes-vous associée d'une manière ou d'une autre? Des besoins spécifiques ont-ils été identifiés? Quel sera l'accompagnement réservé aux travailleurs touchés par la restructuration? Quel impact celle-ci aura-t-elle sur les étudiants et l'organisation des cours?

La deuxième phase du plan comprend des mesures plus structurelles et transversales. Celles-ci feront l'objet d'une réflexion impliquant toutes les parties prenantes au sein de l'organisation, et ce, à partir de la prochaine année académique. Madame la Ministre, êtes-vous associée à ces discussions?

Enfin, quels enseignements tirez-vous de ce malheureux exemple pour la réforme du modèle de financement de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de ces suppressions de postes, licenciements et non-renouvellements au sein du personnel de la Haute École Léonard de Vinci? Avez-vous eu des échanges avec la direction de cet établissement? Des rencontres sont-elles prévues pour remédier à la situation et trouver des solutions?

Plus largement – en sortant de ce cas particulier et malheureux –, avez-vous eu connaissance d'une situation similaire parmi d'autres hautes écoles de la Communauté française qui doivent, elles aussi, faire face aux limites du financement

en enveloppe fermée malgré une hausse constante des inscriptions? Dans l'affirmative, une réflexion a-t-elle lieu sur ce point dans le cadre du refinancement de l'enseignement supérieur?

Des mesures spécifiques sont-elles prévues pour faire face à l'inflation qui frappe de plein fouet les établissements de l'enseignement supérieur dans leur fonctionnement, plus particulièrement certaines hautes écoles et écoles supérieures des arts (ESA)? Comment intégrer cette problématique alors qu'un refinancement de l'enseignement supérieur est en cours? Ces établissements sont pourvoyeurs d'emplois stables et assurent la formation de nombreux étudiants.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, Monsieur le Député, vous m'interrogez sur la situation de la Haute École Léonard de Vinci à la suite de l'annonce dans la presse d'un plan d'économie ayant pour conséquence la suppression de postes. Permettez-moi tout d'abord de rappeler que, dans ce domaine, les hautes écoles disposent d'une large autonomie sous réserve du contrôle des commissaires du gouvernement quant au respect de la législation applicable. Il ne m'appartient dès lors pas de m'immiscer dans la gestion d'une haute école, quelle qu'elle soit. Je n'ai donc pas à être associée ou consultée préalablement à la prise de telles décisions.

Néanmoins, peu de temps avant la parution de l'article de presse, j'ai été informée à titre confidentiel par la directrice-présidente des décisions qui ont été prises. Je ne commente donc pas les choix stratégiques posés spécifiquement par la haute école qui fait l'objet de votre question, mais je vais plutôt vous informer des éléments de contexte qui m'ont été transmis et les compléter de réflexions sur le financement de l'enseignement supérieur.

Selon les informations qui ont été communiquées par le commissaire du gouvernement, il apparaît que le plan d'économie que la Haute École Léonard de Vinci a élaboré a été élaboré en dialogue avec les représentants du personnel et le conseil d'administration de l'établissement dans lequel les membres du personnel et les étudiants sont également représentés. Ce plan est motivé par une prudence financière justifiée par la volonté de permettre à la haute école d'assurer ses missions d'enseignement avec la qualité requise. La haute école explique que, sans un plan d'économie de 800 000 euros, sa situation budgétaire serait déficitaire et ne permettrait pas un développement de l'institution qui répondrait aux besoins futurs relatifs à l'accueil des étudiants et à la pédagogie.

La haute école souligne avoir connu une augmentation du nombre d'étudiants impliquant des coûts supplémentaires liés aux infrastructures et à l'encadrement pédagogique. On peut trouver paradoxal qu'une augmentation du nombre d'étudiants nécessitant des besoins d'encadrement supplémentaires se traduise par une suppression de postes. Dans certains cas, cela peut

s'expliquer par une croissance plus faible que dans les autres établissements. Cependant, d'autres éléments entrent bien entendu en ligne de compte. Concrètement, pour pouvoir réagir à l'augmentation du nombre d'étudiants, particulièrement en première année de bachelier dans certains départements, la haute école a procédé à l'engagement de nouveaux membres du personnel, soit 19 équivalents temps plein. La haute école a par ailleurs dû faire face au remplacement de certaines catégories de personnels dont le coût reste à sa charge. La masse salariale des membres du personnel est un élément non négligeable à prendre en considération dans les contraintes budgétaires des hautes écoles, comme du reste de tous les établissements d'enseignement supérieur. En l'espèce, l'augmentation durant l'année 2021-2022, qui était consécutive à quatre indexations successives de près de 2 %, soit un montant augmenté de 8 %, se chiffre à 889 376 euros. S'y ajoutent les coûts moyens bruts pondérés des salaires qui sont fixés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui doivent être rigoureusement appliqués et qui augmentent chaque année – plus 4 % en 2022 – dans toutes les catégories de personnel, sans compter les franchissements successifs de l'indice pivot non anticipés au cours de l'année 2022.

Il est prématuré d'identifier la nature des nouvelles mesures structurelles que la Haute École Léonard de Vinci envisage, sachant qu'un travail en concertation avec les équipes sera entamé à partir de la rentrée prochaine.

À propos du suivi du personnel touché et singulièrement des licenciements pour motifs économiques qui concernent 4 personnes sur les 850 membres du personnel, le service des ressources humaines a garanti un accompagnement personnalisé. Il a pris le temps d'expliquer le contexte et les décisions en détaillant le suivi des documents sociaux, les indemnités compensatoires de préavis et les propositions de reclassement, comme l'exige la loi.

Deux conseils d'entreprise ont eu lieu préalablement aux annonces de licenciement: l'un le 10 juin 2022, durant lequel les comptes de la haute école ainsi que la commande du conseil d'administration sur la gestion des coûts de personnel ont été présentés; l'autre, plus spécifique, le 20 juin 2022, pour annoncer l'imminence des licenciements.

L'ensemble des chefs de département, ainsi que les directeurs ou responsables de service, ont également été avertis des mouvements de personnel à venir. Les chefs de département avaient par ailleurs été associés à des glissements d'attribution au sein de leur secteur respectif, permettant de rationaliser certains dispositifs.

Deux moments de rencontre, à savoir les assemblées générales avec les membres du personnel, ont été organisés: le 29 juin 2022 à Woluwe et le 30 juin à Louvain-la-Neuve, lors desquels les membres du personnel ont pu adresser aux membres du collège de direction leurs questions ou inquiétudes pour l'avenir.

De manière générale, l'augmentation continue du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur constitue une tendance de long terme qui témoigne de l'ouverture de l'enseignement supérieur et de son attractivité. Cela résulte à la fois de l'évolution démographique et de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'une tendance dont nous pouvons tous nous réjouir, mais qui représente un énorme défi pour l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. En effet, la croissance de la population étudiante s'accompagne de défis à relever en termes d'infrastructures, d'aide à la réussite et de taux d'encadrement.

C'est pourquoi, depuis le début de mon mandat, j'agis pour accroître les moyens des établissements et renforcer ainsi ceux dédiés à l'encadrement de l'enseignement supérieur. Dans cet esprit et à mon initiative, le gouvernement s'est accordé pour augmenter de manière significative le refinancement de l'enseignement supérieur et de la recherche qui, pour rappel, se porte à 50 millions d'euros supplémentaires dès cette année, et à 80 millions d'euros à partir de 2024.

Ces moyens doivent prioritairement permettre de faire face au défi de la croissance de la population étudiante en améliorant l'encadrement. Quant aux difficultés liées à l'indexation des salaires, elles sont dues à la situation tout à fait inédite de cette année, qui touche d'ailleurs aussi de nombreux autres secteurs. Le refinancement de l'enseignement supérieur et l'indexation des allocations globales dès l'année prochaine permettront d'améliorer sensiblement la situation dès l'année civile 2023.

Quant aux infrastructures, pour ce qui concerne les hautes écoles et les écoles supérieures des arts, je ne doute pas que le futur plan des bâtiments scolaires de mon collègue Frédéric Daerden prendra en compte leurs besoins spécifiques liés à l'augmentation de la population étudiante. Dans tous les cas, j'y serai moi-même très attentive.

De manière générale, concernant les difficultés rencontrées par les hautes écoles, je resterai attentive à la situation, notamment à travers les retours que me feront les commissaires et délégués du gouvernement, et les contacts réguliers que mon cabinet entretient avec les représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs des hautes écoles, tout en veillant au respect du principe d'égalité entre les établissements d'enseignement supérieur et les limites budgétaires de la Fédération.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez raison de rappeler que les hautes écoles sont autonomes dans ce domaine. Néanmoins, cela soulève clairement la question de la situation dans laquelle les établissements d'enseignement supérieur se trouvent à la suite du définancement global qui a eu lieu pendant des années et dont nous avons inversé la logique. Vous avez rappelé les efforts faits à ce sujet. En outre, cette situation est liée à l'enveloppe

fermée et à la «course à l'étudiant» qui engendre de l'insécurité et une concurrence exacerbée entre les institutions, en particulier dans le chef des hautes écoles.

Concernant la Haute École Léonard de Vinci, je suis inquiet de l'impact que cette situation pourra avoir sur les étudiants et sur la qualité de l'enseignement qui sera fourni. Je pense notamment aux regroupements dans les auditoriums, alors que la formation au sein de petits groupes faisait la spécificité de certaines formations proposées. Nous devons réellement être attentifs à ce sujet.

Par ailleurs, pour ce qui est du plan à moyen terme qui doit être développé, il convient là aussi d'être particulièrement attentif pour protéger toute une série d'options, notamment celles qui répondent à de réels besoins. Il est essentiel de ne pas simplement avoir une vision purement économique des choses.

De manière plus générale, nous devons faire en sorte que les moyens affectés au refinancement des établissements d'enseignement supérieur servent réellement à l'encadrement des étudiants. C'est fondamental. Le fléchage des moyens est pour moi une priorité sur laquelle nous devons travailler, comme l'illustre encore une fois l'exemple de la Haute École Léonard de Vinci.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse particulièrement complète sur la situation de la Haute École Léonard de Vinci. Je vous avoue que ma question utilisait la triste situation de cette haute école pour ouvrir une réflexion beaucoup plus large sur les conditions actuelles de l'enseignement supérieur. Ce dernier est particulièrement confronté à l'inflation galopante. Si je ne peux qu'accueillir favorablement le refinancement que vous avez obtenu dans votre gouvernement, je rappelle que l'enseignement supérieur estimait le rattrapage du sous-financement des vingt dernières années à 250 millions d'euros.

Pour terminer sur une touche positive qui devrait vous réjouir, j'ai interrogé hier votre collègue ministre du Budget concernant l'affectation du milliard ainsi que sur la création d'une enveloppe spécifique aux hautes écoles. En effet, il en existe déjà une pour les universités. Le ministre était visiblement ouvert à cette perspective puisque, dans les 149 dossiers qui ont été acceptés, il y a une très faible proportion de hautes écoles. En effet, très peu étaient concernées par les 256 premiers millions que le Plan de relance européen a permis d'octroyer aux établissements scolaires.

1.30 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Évaluation du cursus des sciences agronomiques en Fédération Wallonie-Bruxelles par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – À l'heure où les enjeux de résilience face au changement climatique, au maintien de la biodiversité et des ressources sont

capitaux, l'enseignement supérieur joue un rôle important dans la formation des agronomes, futurs acteurs et décideurs de la sécurité alimentaire et de la transition. En 2020-2021, ils étaient 1 482 à étudier dans les différentes filières agronomiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela constitue une part non négligeable de futurs professionnels qui seront sans nul doute au cœur des transitions du monde rural et de l'ensemble des problématiques le concernant.

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a récemment publié une analyse transversale de l'évaluation continue du cursus en sciences agronomiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce document, le groupe d'experts a formulé 23 recommandations pour améliorer la qualité de ces formations. Il est notamment question d'une meilleure intégration des professionnels dans la révision des programmes; d'une plus grande accessibilité aux formations continues pour les professeurs eux-mêmes; du rôle des alumni; ainsi que d'une attention au niveau en langues et à l'ouverture des étudiants à l'international. L'échange qui a eu lieu à l'initiative de notre Parlement avec les experts a été particulièrement intéressant.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude et des recommandations qu'elle propose? Qu'en pensez-vous? Quelles sont vos démarches pour assurer la qualité des programmes des filières de sciences agronomiques? De quels leviers disposez-vous pour aider au dégagement de temps pour la formation continue des professeurs? De quelle manière pourriez-vous soutenir le suivi et l'intégration des alumni? Avez-vous envisagé d'accroître la communication autour de la promotion des mobilités internationales, et ce, afin de pallier le faible niveau général des étudiants en langues étrangères? Dans l'affirmative, quelles stratégies comptez-vous concrètement adopter?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les cursus en sciences agronomiques et ingénierie biologique ont pour la première fois été évalués en 2021-2022, soit six années après l'évaluation initiale prévue par voie décrétole. Il s'agit donc d'une évaluation continue. Le comité des experts a également été chargé de dresser une analyse transversale de l'offre de formations en sciences agronomiques au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'analyse transversale couvre les programmes offerts par cinq hautes écoles: la Haute école de la Province de Liège (HEPL), la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux), la Haute école Lucia De Brouckère (HELdB), la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa), la Haute école Charlemagne et l'Institut provincial des arts et métiers du centre (IPAMC).

Cette analyse fournit une évaluation globale de la situation de ces cursus dispensés en Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, en regard du contexte européen et des défis auxquels sont confrontés les opérateurs de ces formations à court et

moyen termes. Elle comprend également un relevé de bonnes pratiques, une identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces (*Strengths, weaknesses, opportunities, threats*, SWOT) des cursus évalués, ainsi que la liste des recommandations adressée par les experts aux différentes parties prenantes de l'enseignement supérieur. Il ressort de cette analyse qu'un grand nombre de recommandations et points d'amélioration apparaissaient déjà dans les rapports d'évaluation initiale. Le comité note cependant que la plupart de ceux-ci ont été pris en considération et que des actions ont été menées à différents degrés selon les établissements et les problématiques.

Parmi les avancées réalisées au regard de l'évaluation initiale, le comité a pu constater les efforts menés par les établissements pour la clarification des plans d'action et leur coordination, le développement d'outils de communication, ainsi que l'organisation de services d'aide à la réussite qui sont fort bien perçus par les étudiants. Ces importants progrès salués par le comité contrastent avec certaines autres évolutions moins développées et moins visibles, telles que l'apprentissage des langues; l'implication des professionnels dans le suivi et l'adaptation des programmes; la mise en œuvre d'un réseau d'alumni, d'ailleurs repris dans les plans d'action et les SWOT des établissements; et le développement de l'ouverture à l'international.

Même si les métiers de l'agronomie souffrent d'un manque d'attractivité, ils ont su s'adapter ces dernières années en se diversifiant et s'ouvrant à de nouvelles pratiques impliquant un ancrage local et l'écoute des attentes de la société et des particuliers. Les établissements ont pu se saisir de ces opportunités pour développer ou envisager la mise en œuvre de nouvelles formations répondant aux problématiques rencontrées par de nouveaux secteurs. L'ouverture du domaine agronomique se reflète d'ailleurs dans la fréquentation des cursus et les programmes enseignés. En effet, la population étudiante se maintient globalement – avec une augmentation pour trois des programmes – et la parité est plutôt bien respectée au sein des effectifs.

Plusieurs initiatives ont été lancées en termes de communication. En interne, le développement de nouveaux moyens et supports en réponse à la crise sanitaire a constitué un levier important de changement des pratiques. Leur utilisation reste néanmoins à optimiser, voire à rationaliser. Sur le plan de la communication externe, le comité constate des évolutions notables avec les sites internet et le développement de capsules vidéo. Cependant, la stratégie de communication reste peu visible et de nombreuses actions doivent encore être développées pour valoriser les établissements. Le levier de la communication apparaît essentiel pour développer l'esprit fédératif des établissements. En effet, les programmes agronomiques souffrent souvent de leur localisation excentrée et de la distance qui les sépare des autres cursus proposés par les établissements. Certains d'entre eux sont également issus de fusions et cherchent encore à fédérer les personnes autour de projets communs.

Enfin, au cours des différentes visites, le comité a pu constater la forte implication des personnels dans l'accompagnement des étudiants, notamment à travers leur disponibilité. La facilité des échanges est rendue possible par la taille des structures agronomiques et la proximité entre les parties prenantes.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez fait le point sur les résultats de l'évaluation, mais vous n'avez pas expliqué la manière dont vous vous impliquerez pour appuyer ces mouvements. Je vous rejoins sur les avancées que vous avez citées. Toutefois, il s'agit souvent de questions internes aux formations académiques, alors que la liaison et l'ancrage plus fort avec les enjeux sociétaux – que permettent le réseau des alumni et l'ouverture à l'international grâce à l'apprentissage des langues – sont des éléments qui concernent plutôt le cadre extérieur et la relation des institutions de l'enseignement avec leur milieu de vie. Ils aident les futurs professionnels à appréhender les réalités d'un secteur agronomique assez diversifié.

Vous avez raison de rappeler que les nouvelles offres de formation ont rencontré du succès. Cela prouve la nécessité, pour les institutions, de se renouveler et de développer un plan d'ancrage de développement rural particulièrement ambitieux. Ce dernier ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais bien de celles de la Région wallonne. Les référentiels ayant été validés, nous serons attentifs à ce que le travail soit également mené lors de l'élaboration des programmes de l'enseignement secondaire. Il conviendra de faire des ponts entre les niveaux secondaire et supérieur, en accordant notamment un rôle central aux alumni. En effet, leur expertise doit être intégrée à des cours centrés sur la pratique et les problématiques de l'agronomie d'aujourd'hui.

1.31 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Rapport «Education4Climate» relatif à l'enseignement supérieur»

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – La durabilité environnementale est une préoccupation universelle pour les citoyens et pour les étudiants en particulier. La transition vers une société neutre en carbone d'ici 2050 décidée par l'Union européenne doit se traduire par des investissements massifs dans des secteurs tels que l'énergie, l'industrie, la mobilité, le bâtiment et l'agriculture, parmi tant d'autres. La réussite de cette transition nécessite des compétences nouvelles et de l'innovation pour comprendre les causes et enjeux liés au changement climatique.

En Belgique, l'enseignement supérieur forme près de la moitié de la population active. Il est donc appelé à jouer un rôle de premier plan dans la formation des acteurs et innovateurs face aux enjeux climatiques et environnementaux. Toutefois, selon le récent rapport issu du projet «Education4Climate» de l'ASBL *The Shifters Belgium*, l'offre d'enseignement traitant des enjeux climatiques et environnementaux est faible: seuls 12,5 % des masters universitaires et 6 % des

formations en haute école les abordent. En outre, l'offre reste cloisonnée parmi les disciplines scientifiques, en particulier celles enseignées au sein des facultés d'agronomie, de sciences, de sciences appliquées et d'architecture.

Le rapport souligne qu'il est essentiel de développer les questions climatiques et environnementales dans l'enseignement supérieur de manière transversale en intégrant celles-ci dans d'autres filières, étant donné l'importance stratégique de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur. Les conclusions du rapport contiennent d'ailleurs plusieurs propositions pour améliorer l'enseignement supérieur et tendre vers ces objectifs sociétaux.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? Votre cabinet, votre administration ou l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ont-ils été contactés dans le cadre du projet «*Education4Climate*»? Le cas échéant, avez-vous entamé une discussion avec les établissements d'enseignement supérieur? Eu égard aux objectifs européens et aux constats du rapport, avez-vous prévu une concertation interfédérale, notamment avec vos homologues néerlandophones? Que pensez-vous des propositions formulées dans le rapport?

Pouvez-vous nous donner un aperçu des formations et initiatives concernant les questions climatiques et environnementales organisées dans l'enseignement supérieur? Comptez-vous développer et décloisonner les filières non scientifiques afin de sensibiliser un maximum d'étudiants à ces sujets et pour stimuler l'innovation dans les domaines qui peuvent concourir à nos objectifs climatiques? Des moyens sont-ils prévus pour développer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique dans ce domaine? Dans l'affirmative, certaines filières ou formations font-elles l'objet d'une attention particulière?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai effectivement pris connaissance du rapport que vous avez évoqué, Madame la Députée. D'ailleurs, le 9 novembre 2021, durant la seconde semaine de la Conférence des parties des Nations unies sur le changement climatique (COP26), j'ai participé à la conférence intitulée «*Enseigner le climat dans les universités: comment mieux faire?*», organisée à distance par le pôle «Environnement et société» de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Celle-ci portait sur la place occupée par les thèmes climatiques et environnementaux dans l'enseignement universitaire. L'initiative «*Education4Climate*», dont le rapport n'avait pas encore été publié, y a été présentée. Lors des échanges au cours de cette conférence, j'ai proposé que les interlocuteurs de l'enseignement supérieur contactent mon cabinet pour proposer des pistes d'action, mais nous n'avons encore obtenu aucun retour.

Quant à la prudence qu'exige l'interprétation des statistiques figurant dans le rapport, je vous renvoie à la réponse donnée à la question écrite n° 765 du 1^{er} juin 2022, intitulée «Intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans le cursus du supérieur» et soumise par Mme Gahouchi. Cette réponse reprend les habilitations octroyées, sur la base de l'avis de l'ARES n° 2021-27 du 14 décembre 2021, dans le domaine des enjeux climatiques et globaux de développement durable.

Certes, la sensibilisation aux difficultés climatiques et environnementales n'est pas généralisée, mais elle évolue positivement dans de nombreux établissements, qui mènent de multiples réflexions et initiatives. Vous me rétorquerez peut-être que nous pourrions avancer plus vite, mais si la volonté de développer ces questions au sein de chaque discipline est bien présente depuis une dizaine d'années, cela ne se fait pour autant pas du jour au lendemain. Pour enseigner une matière avec un certain degré d'expertise et les intégrer dans un cursus, il est nécessaire de mener des recherches préalables. C'est pourquoi il est également essentiel de soutenir tous les secteurs de la recherche, aussi bien les sciences de la nature que les sciences humaines et les sciences de la santé. Dans ce cadre, une part importante des efforts de la recherche est consacrée aux questions environnementales: par exemple, environ 4 % des budgets consacrés chaque année à la recherche concernent des projets qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique. Par ailleurs, ce 1^{er} juillet, dans le cadre du Plan de relance européen, le gouvernement a approuvé l'octroi d'un premier financement de 22,4 millions d'euros qui permettra aux universités d'acquérir du matériel pour être à la pointe de la recherche et réussir notre transition énergétique.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Je relirai la question écrite de Mme Gahouchi; reste à voir comment ces 22,4 millions d'euros pourront être utilisés pour poursuivre nos objectifs. Quoi qu'il en soit, ce budget est évidemment une bonne nouvelle. Il est également important que certains sujets sociétaux soient acquis de manière transversale au cours des formations, tant dans les universités que dans les hautes écoles, quelle que soit la filière.

1.32 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Lancement de la grande campagne de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative aux aides étudiantes»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, le vendredi 24 juin, vous et votre collègue du gouvernement fédéral, la ministre Lalieux, étiez invitées à la clôture de la journée organisée par la *Street Law Clinic* en droit social de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Cette journée d'étude avait pour nom «Lutter contre la précarité étudiante: outils pratiques et réflexion prospective». Vous y avez notamment parlé des mesures prises à votre initiative afin de refinancer l'enseignement supérieur, grâce notamment à une enveloppe de 80 millions d'euros structurels d'ici la fin de la législature. Vous avez également

mentionné le vaste chantier de la réforme en deux temps des allocations d'études, affirmant votre volonté d'élargir le champ des bénéficiaires, d'augmenter les montants des bourses et augmenter les subsides sociaux. En outre, vous avez rappelé qu'il était important pour les étudiants de se tourner vers les services sociaux des établissements.

Concernant ce dernier élément, vous avez aussi annoncé la tenue d'une grande campagne d'information destinée aux étudiants. Cette campagne du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait maintenant être lancée. Elle vise notamment à normaliser la démarche de demande d'aide. Cet élément est essentiel, car beaucoup d'étudiants ont du mal à s'inscrire dans cette démarche.

Madame la Ministre, pouvez-vous me communiquer les détails de cette grande opération? Quelle est la place des pôles académiques, d'Infor Jeunes et des CPAS dans la campagne et sa diffusion? Vous avez rencontré la fédération des CPAS de Bruxelles au début du mois de mai dernier. Pouvez-vous, dans le respect de la confidentialité, nous communiquer les conclusions de cette rencontre?

L'une des principales recommandations de la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants était de mieux outiller les CPAS et d'améliorer les liens entre les CPAS, la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE) et les conseils sociaux. La résolution demande également que la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) clarifie le champ d'action des différents organismes afin d'harmoniser les aides octroyées par les CPAS et les conseils sociaux. Où en est la mise en œuvre de ces recommandations?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la campagne relative aux aides destinées aux étudiants en situation de précarité a bien été lancée le 29 juin par la mise en ligne du site www.aides-etudes.cfwb.be. Ce lancement a été largement relayé dans les médias. Cette semaine verra le lancement de la campagne sur les réseaux sociaux. Il est en effet important de toucher les étudiants en utilisant leurs propres moyens de communication, même si des supports plus traditionnels, comme des brochures en version papier, seront également utilisés afin de toucher les parents et les populations victimes de la fracture numérique. Je vous invite d'ailleurs à relayer cette campagne si vous le souhaitez.

Les pôles académiques, Infor Jeunes et les CPAS sont partenaires de la campagne, comme vous l'aurez constaté sur le site www.aides-etudes.cfwb.be. Tous ont été associés pleinement à la préparation de la campagne et sont désormais partenaires de sa diffusion. Une collaboration a également été nouée avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) et le Forum-Bruxelles contre les inégalités, qui ont également porté leur attention sur le contenu du site.

De plus, les pôles académiques ont été sollicités pour créer, sur leurs sites respectifs, un espace spécifique répertoriant les informations relatives aux aides existantes pour lutter contre la précarité étudiante, plus particulièrement au niveau local et au sein des établissements d'enseignement supérieur. Cet espace peut, par exemple, répertorier les coordonnées de tous les services sociaux des établissements. Les pôles académiques de Louvain, de Bruxelles et le pôle hainuyer ont travaillé ensemble afin d'offrir aux étudiants une présentation cohérente et harmonisée des aides recensées.

Infor Jeunes a été sollicité, au même titre que le Service d'information sur les études et les professions (SIEP) et les centres d'information et de documentation pour jeunes, pour relayer la campagne auprès de leur public spécifique. Des rencontres ont également été organisées avec les fédérations de CPAS wallonne et bruxelloise, qui ont relu une partie des contenus et qui assureront la diffusion de la campagne au sein de leurs centres. Les centres d'information des jeunes et les CPAS recevront également des supports en version papier qui seront mis à disposition des étudiants au sein de leurs services et centres d'accueil. La CoVEDAS a également reçu les informations relatives à la campagne et l'a relayée auprès de tous ses membres, et ce, afin de toucher un large public.

Par ailleurs, la CoVEDAS poursuit sa collaboration avec les CPAS. À cet égard, deux nouvelles journées d'échange sont prévues au début de la prochaine année académique. À la suite des premières tables rondes, il apparaît déjà que des éléments communs pourront être dégagés en vue d'émettre des recommandations. Celles-ci devront être approuvées avant d'être présentées publiquement. La volonté de pérenniser la collaboration entre les CPAS et la CoVEDAS est en tout cas bien réelle et je tiens à le saluer.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je me réjouis de cette campagne à grande échelle qui sera diffusée grâce à des moyens de communication adaptés aux étudiants et à leur réalité. Je me ferai un plaisir de la relayer. Il est fondamental de faire connaître les aides existantes et de faire tomber les barrières. À ce titre, il importe aussi de réfléchir à l'automatisation de ces aides.

Ensuite, l'harmonisation des aides et la mise en réseau des différents intervenants sont essentielles, car les pratiques diffèrent d'un service à l'autre. Dans ce cadre, le rôle de la CoVEDAS est fondamental pour définir les types de services, les missions qu'ils accomplissent et l'aide qu'ils fournissent. Je suis donc heureux d'entendre que les discussions sont en cours, que des collaborations se créent et que les acteurs souhaitent poursuivre le travail.

1.33 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Cliniques juridiques en droit social»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Ce vendredi 24 juin avait lieu une journée d'étude organisée à l'Université libre de Bruxelles (ULB) par une clinique juri-

dique en droit social. Cette dernière a largement prouvé sa nécessité en vue d'aider les étudiants, vous en conviendrez, Madame la Ministre. L'objectif de la clinique est de garantir l'accès au droit et à la justice par la pratique d'un langage juridique clair. Cet objectif social cherche également à atteindre un objectif pédagogique, puisqu'il s'agit d'un service de proximité pour les étudiants par des étudiants eux-mêmes de master en droit, encadrés par des juristes qui pratiquent quotidiennement cette matière. La clinique rencontre un franc succès. Non seulement elle forme les étudiants, 165 étaient inscrits pour les permanences de la clinique au cours de cette année académique, mais elle répond à un réel besoin d'information et d'accompagnement des étudiants vulnérables à la précarité ou déjà en situation de précarité.

Le groupe Ecolo est particulièrement conquis par ce genre d'approche pédagogique et sociale. Y a-t-il d'autres cliniques juridiques en droit social, notamment en dehors de Bruxelles? De quel soutien peuvent-elles bénéficier de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel peut être le rôle des pôles académiques, par exemple pour la mutualisation des ressources, les liens avec d'autres associations de terrain, etc.? Qu'en est-il des autres initiatives d'accès et de mise en pratique d'un langage juridique clair dans les facultés de droit des universités francophones et les départements juridiques des hautes écoles?

Enfin, sans vouloir imposer des référentiels pour les études supérieures, en raison de la liberté académique, il nous semble quand même essentiel de sensibiliser les étudiants à un langage juridique clair, dès la première année d'études de droit, afin qu'ils puissent y être spécifiquement formés, notamment lors de travaux pratiques spécifiques. Des démarches ont-elles été entreprises afin de faire évoluer les apprentissages en ce sens, dès lors que le droit n'est pas juste théorique? Il est nécessaire et bénéfique que l'université sorte aussi de ses murs, s'ouvre encore plus vers la société civile. Tout travail qui peut être entrepris à ce sujet est fondamental.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Au sens premier du concept, l'activité de clinique juridique dans les facultés de droit, notamment aux États-Unis, possède une double vocation pédagogique et sociale. Ces structures se consacrent à la formation en droit des étudiants en mettant en pratique leurs connaissances par un travail sur des cas concrets au service des populations défavorisées. Comme vous le précisez, Monsieur le Député, cette approche permet également d'apprendre aux étudiants à communiquer la législation dans un langage clair à des publics qui en sont précisément éloignés pour qu'ils comprennent leurs droits et puissent les faire valoir.

Il existe d'autres cliniques du droit et, pour votre parfaite information, un réseau des cliniques juridiques francophones a été lancé officiellement à Paris le

20 février 2016. À ce jour, il recense 61 cliniques juridiques à travers le monde, dont celles de trois universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En plus de la *Street Law Clinic*, axée sur le droit social, l'*Equality Law Clinic*, créée en 2014, dépend aussi de l'ULB. Elle permet aux étudiants de master en droit d'apprendre et de se former en travaillant sur des cas réels, avec la collaboration d'avocats, d'ONG et d'institutions nationales ou internationales. Ils le font sous la supervision d'une équipe académique spécialisée à la promotion des droits fondamentaux, comme de l'égalité et de la justice sociale, au profit de groupes défavorisés ou exclus, selon une approche qui combine les aspects tant locaux que globaux.

Créée en 2016, aussi à l'ULB, la *Refugee Law Clinic* vise à confier aux étudiants des dossiers réels de demande d'asile pour qu'ils se chargent d'en rédiger la lettre d'accompagnement. Un tel processus les amène à rencontrer les demandeurs, une première fois en présence de l'avocat chargé du dossier, ensuite de manière autonome pour rédiger leur récit de vie et ajouter, de cette manière, des éléments nouveaux pertinents dans leurs demandes de protection ultérieures. La clinique *Rosa Parks*, créée en 2018 par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), propose aux étudiants de master en droit de réaliser leur mémoire de fin d'études en collaboration avec des associations investies dans le domaine des droits humains. Elle entend nourrir le dialogue entre le monde académique et la société civile.

En 2018, la clinique des droits humains a également été créée à l'Université de Liège (ULiège). Dans le prolongement du cours *Human Rights Law*, elle propose aux étudiants de bachelier et de master en droit, ainsi qu'à ceux de master en sciences politiques, de remplacer, le cas échéant, un travail théorique par une mise en pratique en participant à une véritable procédure ou à un projet concret en matière de protection de droits humains pour le compte d'ONG manquant de temps et de moyens.

S'il s'agit de dispositifs pédagogiques de qualité, de tels projets s'inscrivent dans les missions ordinaires des universités pour lesquelles elles sont financées. En ma qualité de ministre des Maisons de justice et de l'aide juridique de première ligne, j'ai soutenu la *Street Law Clinic* de l'ULB afin de réaliser un guide pratique rédigé en langage juridique clair pour les étudiants et de créer des outils de communication, tel un site web. Les pôles académiques peuvent également apporter leur aide à de tels projets, pour peu qu'ils visent l'ensemble de leurs publics et respectent les modalités de soutien définies par les pôles qui, je le rappelle, bénéficient d'une certaine autonomie dans l'exécution de leurs missions.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse particulièrement complète. En tant qu'ancien étudiant et assistant en droit, j'ai pu me rendre compte qu'il n'y avait rien de tel que la pratique

et la mise en situation pour comprendre et apprendre la législation. Lorsqu'un étudiant était mis en situation face à d'autres, l'apprentissage était beaucoup plus facile. S'ils peuvent, en outre, se sentir utiles à la société et à d'autres étudiants, c'est une situation gagnant-gagnant. À Namur, à l'époque, des expériences sur le logement étudiant se sont révélées très utiles et efficaces. Je ne peux que vous inviter à continuer à soutenir pleinement ce type de dispositif en insistant sur le rôle que peuvent jouer les pôles académiques, car il reste encore des leviers à activer à ce niveau.

1.34 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Formation sur la prise en charge de la douleur»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Je m'indigne face à tous les types de stéréotypes. Qu'ils soient liés au genre, à l'orientation sexuelle ou à la race, je ne les supporte pas!

Le stéréotype mentionné aujourd'hui est bien connu. Appelé le «syndrome méditerranéen», il circule dans le monde médical. Ce stéréotype culturel à dimension raciste désigne un comportement d'exagération des symptômes liés à la douleur de la part de patientes et patients, et ce, du fait de leurs origines et de la culture de ces personnes. Ce comportement serait davantage répandu chez les populations du pourtour méditerranéen, en particulier chez les femmes, qui exagéreraient systématiquement leurs symptômes. Cette notion non scientifique, informelle, s'impose comme principe de conduite pour certains membres du corps médical.

Les patients, malheureusement victimes de ce stéréotype, sont négligés. Pourtant, il est bien connu que le seuil de tolérance à la douleur varie de personne en personne. Toutefois, si un préjugé, conscient ou inconscient, pousse certains soignants à négliger la douleur et à limiter la prise en charge, c'est l'égal accès aux soins qui est remis en question. Cela a des conséquences qui peuvent s'avérer dramatiques. Je pense notamment au cas de Naomi Mousenga.

Madame la Ministre, cette notion de «syndrome méditerranéen» n'est évidemment enseignée ni dans les facultés de médecine ni dans écoles qui forment les infirmiers. Elle s'apprend et se pratique sur le tas. Il existe une foule de croyances qui, pour la plupart, sont fausses. Au final, un véritable travail reste à faire sur les représentations et la façon d'appréhender la douleur. C'est d'autant plus vrai quand le patient manifeste la douleur par des réactions qui ne correspondent pas à la grille de lecture des soignants.

Le cursus au niveau des universités et des hautes écoles est-il suffisamment étoffé pour permettre à chacun de se doter des savoirs et des compétences requis pour une bonne appréhension et prise en charge de la douleur? Ne pourrait-on pas envisager, à l'avenir, d'inclure cette notion dans le programme afin sensibiliser les étudiants aux conséquences de cette pratique?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La douleur et son traitement sont évidemment largement abordés dans les cours des professions de soins de santé. Les universités proposent des formations poussées en algologie et certains certificats sont dédiés à l'algologie pédiatrique. En Belgique, il existe des centres financés par l'INAMI et spécialisés dans l'approche multidisciplinaire de la douleur et de son traitement. Le sujet de la douleur n'est donc pas négligé dans l'organisation des soins.

Madame la Députée, en faisant notamment référence au syndrome méditerranéen, vous m'interpellez plutôt sur une difficulté cruciale dans l'art de guérir qui dépasse le seul traitement de la douleur. Le concept de maladie est fortement imprégné par l'environnement culturel. Les réticences d'adhésion de certains groupes sociaux à la vaccination contre la Covid-19 en sont la preuve. Il en va de même pour les problématiques de fin de vie, du don d'organes, des maladies sexuellement transmissibles... Lorsque le SIDA est apparu, les patients étaient stigmatisés par cette maladie que la société estimait punitive. Le contexte culturel influence également la relation entre le soignant et le patient, qui peut être difficile lors d'un examen physique dénudé ou lors d'un examen effectué par un soignant d'un autre sexe. Ces situations témoignent de la nécessité de prendre en compte le contexte culturel dans l'approche du patient. Les travaux du psychologue Tobie Nathan sont, à cet égard, très éclairants.

Cette prise en compte est d'autant plus nécessaire que notre environnement est de plus en plus culturel. Certaines anciennes études scientifiques ont, par exemple, démontré que le taux de prescription de morphine pour des patients atteints d'un cancer avancé était en corrélation avec le niveau de religiosité du pays. La douleur peut être considérée comme rédemptrice dans certaines religions. Avant la reine Victoria qui a accouché sous «anesthésie», les accouchements sans douleur faisaient l'objet d'importantes résistances.

L'intégration du contexte socioculturel dans l'approche du patient figure parmi tous les traités de médecine. Je ne doute pas que cet aspect est abordé de manière transversale dans les enseignements cliniques et dans les enseignements qui traitent des aspects psychologiques de la relation entre le soignant et le patient. Je ne doute pas non plus que certains soignants véhiculent leurs propres traditions culturelles à travers leur comportement. Il faut voir cet aspect comme une humanité partagée où il n'existe pas que des héros.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Le racisme dans le milieu médical ne relève pas seulement de l'ignorance dépourvue de mauvaises intentions ou d'un sujet philosophique: il peut coûter la vie.

Ma question avait pour vocation d'enclencher une démarche plus «décoloniale» en matière de santé. Dans ce domaine aussi, nous nous trouvons malheureuse-

ment face à des pratiques venues d'un autre âge, de croyances ou d'éléments historiques qui imprègnent encore la société. Il est dès lors nécessaire d'effectuer un travail de déconstruction auprès du personnel soignant et de ses futurs membres: aussi aurais-je aimé entendre des pistes d'amélioration. Je reviendrai vers vous, car il ne m'est plus possible de me taire devant ce type de comportements.

1.35 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Obligation de sensibilisation des futurs médecins généralistes à la technique de l'interruption volontaire de grossesse (IVG)»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, voici plusieurs semaines, je vous ai interrogée sur le projet de décision de la Cour suprême des États-Unis visant à annuler un arrêt datant de 1973 garantissant à chaque femme le droit constitutionnel d'avorter. Cette décision a récemment été actée, je m'en indigne. Je reviens aujourd'hui vers vous, car la situation est grave et a des répercussions jusqu'en Europe. En effet, en Europe aussi, certains pays ont récemment remis ce droit en question.

Nous devons maintenir notre vigilance en Belgique, et plus particulièrement dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, car certaines régions souffrent d'un manque de médecins formés à la pratique de l'avortement. Le 24 mai dernier, vous m'avez répondu que vous aviez l'obligation de sensibiliser les futurs médecins généralistes à la technique de l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Pouvez-vous m'en dire plus sur la manière dont vous menez cette campagne de sensibilisation, en collaboration avec les facultés de médecine qui, j'en suis convaincue, sont aussi en phase avec l'actualité?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je comprends parfaitement que vous me posiez une question sur l'IVG après les évolutions extrêmement négatives dans ce domaine aux États-Unis. J'avais déjà largement abordé le sujet dans ma réponse à votre question lors de la réunion de commission du 24 mai dernier.

Aujourd'hui, vous m'interrogez plus précisément sur la sensibilisation des futurs médecins généralistes. Comme je l'avais mentionné, l'approche est différente d'une faculté à l'autre. Ainsi, suivant les institutions, la sensibilisation aux aspects techniques et éthiques de l'IVG est abordée soit dans le cursus de base et de manière transversale dans les enseignements relatifs à la santé des femmes, soit dans des cours spécifiques consacrés au planning familial et à l'historique du droit des femmes. Au cours de leur cursus, les étudiants ont aussi l'occasion d'effectuer des stages dans les centres de planning familial.

Comme je l'avais également signalé, certaines facultés ont en outre introduit un module de formation à l'IVG dans la formation spécifique à la médecine générale, ce qui témoigne de leur intérêt pour cette problématique cruciale. J'avais cependant attiré l'attention sur le fait que la pratique de l'IVG n'est pas un acte attendu dans le cadre de l'exercice courant de la médecine générale. C'est le choix personnel d'un médecin généraliste d'ajouter cet acte à ses compétences techniques. Je vous rassure une nouvelle fois: la possibilité de suivre cette formation existe bel et bien.

En outre, je viens de recevoir la réponse de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) à la question que je lui avais posée au sujet de la sensibilisation à l'IVG des étudiants en médecine. Il apparaît que, dans les cursus de bachelier et de master en médecine, ainsi que dans le cursus de master de spécialisation en médecine générale, des cours et des stages de sensibilisation et de formation à l'IVG sont organisés. D'une manière plus large, les étudiants sont également sensibilisés au travail en centre de planning familial. Les doyens des facultés de médecine et l'ARES estiment, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de modifier les cursus actuels, puisque les étudiants sont correctement sensibilisés à la question.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je vous remercie pour ces informations, Madame la Ministre. Nous avons vraiment intérêt à renforcer encore plus activement la prévention. Je continuerai d'interroger vos collègues des autres niveaux de pouvoir, notamment par rapport aux centres de planning familial.

1.36 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Transition entre l'enseignement secondaire et supérieur – initiative d'accompagnement de la Haute École de la Province de Liège (HEPL)»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – La transition entre les enseignements secondaire et supérieur constitue souvent une étape difficile pour de nombreux étudiants. Le gouvernement entend faciliter cette transition, mieux accompagner les étudiants dans la construction de leur projet de vie et améliorer leur orientation, afin d'éviter les découragements et les pertes inutiles de temps et d'argent.

Dans ce cadre, l'initiative prise par la Haute École de la Province de Liège (HEPL) a retenu toute mon attention. En effet, cette dernière a proposé aux rhétoriciens une série d'activités gratuites tout au long de l'année scolaire afin de les accompagner dans la transition entre les enseignements secondaire et supérieur. Pour conclure ces activités, la HEPL a organisé le 28 juin une soirée-conférence-atelier dédiée aux parents, sous le thème: «*Enseignement supérieur: comment accompagner mon ado et l'aider à choisir?*». Cette conférence-atelier présentait les éléments indispensables à mettre en pratique pour comprendre un adolescent, l'aider à choisir sa voie et l'accompagner au mieux au cours de cette étape clé. La soirée s'articulait autour de plusieurs thématiques: le vocabulaire

de l'enseignement supérieur, le déroulement et les moments clés d'une année académique, le bon choix à l'adolescence, le rôle du parent dans le processus d'orientation, etc.

Madame la Ministre, j'aimerais vous interroger sur l'état d'avancement de vos différentes réflexions sur ce sujet. Quelles pourraient être les prochaines mesures d'accompagnement de nos étudiants? Quels sont les retours relatifs à cette initiative prise par la HEPL? Comment cette initiative positive peut-elle être étendue à plus grande échelle en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La transition entre les enseignements secondaire et supérieur et le soutien à la réussite animent mon action depuis le début de mon mandat. J'ai attiré spécifiquement l'attention des pôles académiques et de l'ARES dès le mois de mars sur l'importance de prendre des mesures pour assurer la transition des élèves nouvellement diplômés de l'enseignement secondaire et dont le parcours scolaire a été perturbé par la crise sanitaire.

En parallèle, différentes actions sont développées parmi lesquelles des budgets en augmentation constante pour l'aide à la réussite. Ils atteignent plus de 90 millions d'euros et permettent aux établissements de prendre des initiatives comme celle que vous soulignez, Madame la Députée. Par ailleurs, des budgets spécifiques sont octroyés aux pôles académiques afin qu'ils puissent renforcer les activités susceptibles de favoriser le passage entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur tel que le prévoient les articles 53 et 149 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Ces offres sont variées et déclinées par chacun des pôles qui sont autonomes. Pour le descriptif des actions menées, je vous renvoie à la réponse apportée en commission le 11 janvier 2022 aux questions orales de Mme Alda Greoli et de M. Kalvin Soiresse Njall.

La participation active à la dynamique d'enseignement toute la vie vise à renforcer la collaboration entre l'enseignement supérieur, les cités des métiers et les carrefours des métiers en vue d'offrir à tous les publics qui le souhaitent une information sur l'offre d'enseignement supérieur et des ateliers de sensibilisation aux attentes et exigences de ce dernier, de développement de compétences à l'orientation et d'accompagnement à la transition vers le supérieur, mais aussi des ateliers qui abordent le thème de la parentalité et l'orientation. Il y a également le développement de l'outil d'orientation formative et non contraignante qui sera offert à tout jeune qui désire s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Cet outil est en cours d'élaboration. Vous m'avez interrogée à son sujet le 21 juin dernier.

Dès lors, l'initiative de la HEPL n'est pas insolée et fait partie d'une offre déjà structurée au sein des pôles académiques et des établissements d'enseignement supérieur.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de M. Christophe Clersy, intitulée «Piscine olympique de Louvain-la-Neuve», de M. Nicolas Tzanetatos, intitulées «Réforme des projets éducatifs dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)» et «Projets d'infrastructures des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) soutenus dans le cadre du plan européen de Facilité pour la reprise et la résilience», de M. René Collin, intitulée «Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents», de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Interdictions communales de l'alcool pendant les camps de jeunesse», de M. André Antoine, intitulée «Décision de certaines communes d'interdire la consommation d'alcool au sein des camps de mouvements de jeunesse», de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Évolution du nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur», de Mme Anouk Vandevoorde, intitulées «Pertes d'emplois importantes à la Haute École Léonard de Vinci» et «Appel d'offre inacceptable de privatisation des kots de l'Université de Liège», de Mme Caroline Cassart-Mailleux, intitulée «Recommandations formulées à l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) concernant les études agronomiques», et de M. Thierry Witsel, intitulée «Stage des diplômés en psychologie afin d'exercer en tant que psychologue clinicien», sont retirées.

La question orale de M. Sadik Köksal, à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Attractivité du métier d'assistant(e) social(e)», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h00.*